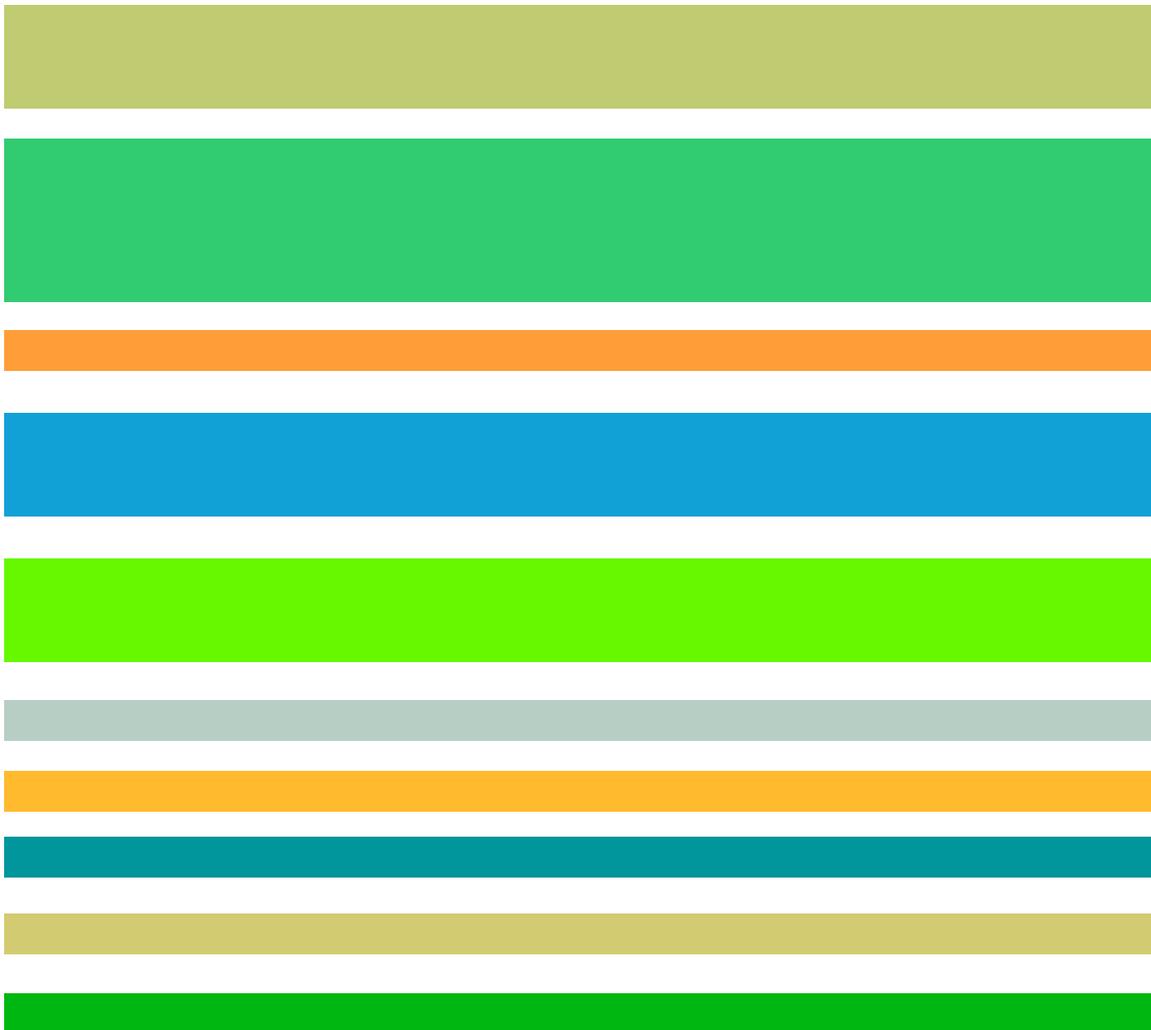




Référentiel d'expériences territoriales favorisant la transformation du bois local



Cofinancé par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

■ Sommaire

■ Sommaire	p 2
■ Introduction	p 3

1. POURQUOI SOUTENIR LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS ?

La forêt et le bois, des leviers de développement durable des territoires	p 5
■ La forêt : une ressource porteuse de croissance durable	
■ Le bois un matériau de choix pour la construction durable	
Des évolutions législatives et réglementaires incitatives	p 6
■ Le Grenelle, une législation propice à l'utilisation du bois	
■ Un cadre réglementaire incitatif	
Favoriser le rapprochement et le regroupement des acteurs de la filière	p 8
■ La structuration de l'offre de bois : un avantage pour les propriétaires et les entreprises	
■ La mise aux normes et la modernisation des scieries : un impératif	
■ La coordination des activités de 1er et 2ème transformation du bois : un levier pour structurer les filières bois locales	

2. COMMENT INTERVENIR EN FAVEUR DE LA VALORISATION LOCALE DU BOIS ?

■ S'engager au côté des acteurs de la filière	p 10
■ Accompagner la modernisation et la mise aux normes des scieries	p 12
■ Prendre part à l'activité de la filière bois locale	p 14
■ Impulser et coordonner la structuration de la filière bois locale	p 15

3. EN CHEMIN VERS LES FILIERES BOIS LOCALES

■ Focus sur 10 territoires	p 17
----------------------------	-------------

■ Introduction

Ce document s'inscrit dans la dynamique du Réseau Rural Français, en contribuant aux travaux nationaux sur « la valorisation économique des ressources locales », et dans le cadre desquels la forêt et le bois trouvent leur place, au côté des productions agricoles et de la biomasse.

Ces travaux sont conduits sous le signe d'un rapprochement des acteurs forestiers, au premier rang desquels figurent les Communes forestières et les Forestiers privés, avec les acteurs territoriaux, notamment les collectivités et leurs groupements porteurs de stratégies territoriales de développement durable (intercommunalités, pays, PNR...). Tous sont réunis autour d'une vision partagée : la forêt et la filière bois représentent de puissants leviers de croissance durable des territoires ruraux, dans la mesure où des freins peuvent être levés.

Si ces freins à la valorisation du bois français sont identifiés ¹ et communément admis, les solutions se dessinent dans deux voies :

- Une approche industrielle, reposant sur l'amélioration de la productivité, et passant par une massification de l'offre de bois et de sa transformation : la première transformation (sciage) est particulièrement concernée par cette évolution.
- Une approche territoriale, reposant sur une mobilisation et un rapprochement des acteurs autour de projets collectifs de développement de la filière, visant à générer de la valeur ajoutée et de l'emploi au plus près des territoires forestiers.

Les enjeux et les pistes opérationnelles d'actions pour les collectivités et leurs groupements sont abordés sous l'angle de 3 questions :

1. Qu'est-ce qui justifie une intervention des collectivités dans la valorisation du bois local ? Pourquoi engager une politique ou un projet en faveur de la transformation locale du bois ?
2. Comment intervenir : quel rôle jouer, quel type d'intervention ou d'action privilégier ?
3. Quelles expériences territoriales sont sources d'enseignements ?

Ces deux voies ont vocation à coexister et à se développer. Le défi est d'éviter qu'elles soient concurrentes, notamment dès la mobilisation de la ressource.

Il s'agit donc de construire leur complémentarité en développant la valorisation de la ressource forestière à partir d'une organisation territoriale qui assoit durablement celle de la filière bois française.

A l'instar des nombreux territoires de Parcs naturels régionaux, de Pays, d'intercommunalités qui investissent ces problématiques, bien souvent dans le cadre de Chartes forestières de territoire, il apparaît que les collectivités territoriales et leurs groupements assument des rôles et des missions de premier plan, au côté des acteurs de la filière, pour accompagner la valorisation du bois local, et favoriser ainsi le développement durable de leur territoire.

Ce document s'adresse aux décideurs publics locaux qui partagent ces préoccupations et s'interrogent sur les actions à mener.

Quel que soit le contexte forestier de leurs territoires, qu'ils soient propriétaires ou non d'une ressource forestière, qu'ils aient ou non adopté une stratégie de développement intégrant la forêt et le bois, et quelles que soient leurs modalités d'organisation territoriale et leurs compétences, la conduite d'une action est possible, pertinente, et porteuse de solutions.

1. Rapport Puech remis au Président de la République, Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois, avril 2009
Note ETD / FNCOFOR, Le bois des forêts françaises : une opportunité de développement pour les territoires ruraux, février 2009

1. POURQUOI SOUTENIR LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS ?

La forêt et le bois, des leviers de développement durable des territoires

La forêt : une ressource porteuse de croissance durable

Avec près de 16 millions d'hectares couvrant 30 % du territoire métropolitain, la forêt est un espace vecteur de croissance durable. Le code forestier stipule, dans son article L1¹ : « La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. »

Les espaces forestiers sont le siège :

- d'activités de gestion, de récolte et de transformation du bois représentant 231 000 emplois non délocalisables en milieu rural, et près de 450 000 emplois dans l'ensemble de la filière ;
- d'une riche diversité d'essences forestières (136 dont 30 exploitées) et d'espèces forestières : la forêt française est la première feuillue d'Europe et le chêne (rouvre, pédonculé, pubescent, vert, liège) est la première essence représentée, à 41 %.
- d'un cadre de loisirs et d'activités sportives pour 3.5 millions d'habitants.

L'exploitation de 400 m³ de bois ou l'éclaircie de 60 ha représentent 1 ETP annuel.

La production de 1000 tonnes de plaquettes forestières représente 1 ETP annuel.

Le bois un matériau de choix pour la construction durable

Naturel, renouvelable et recyclable, le bois est un matériau de choix pour la construction durable. Outre ses qualités esthétiques, le bois présente de nombreux avantages pour son utilisation dans l'éco-construction : performances mécaniques, propriétés isolantes conférant une efficacité énergétique des bâtiments, faible conductivité thermique conférant une résistance au feu, faible consommation d'eau pour sa mise en œuvre (filrière sèche)... Son incorporation dans la construction participe à la limitation de l'effet de serre, car le bois stocke le carbone fixé lors de la photosynthèse.

La conductivité thermique (propriétés isolantes pour une faible conductivité thermique) de l'épicéa est :

- ◆ 30 fois plus faible que celle du granit
- ◆ 300 fois plus faible que celle de l'acier
- ◆ 1500 fois plus faible que celle de l'aluminium.

La production d'1 m³ de bois scié consomme :

- ◆ 2 fois moins d'énergie qu'1 m³ de béton
- ◆ 70 fois moins d'énergie qu'1 m³ de PVC
- ◆ 400 fois moins d'énergie qu'1 m³ d'aluminium.

L'utilisation d'1 m³ de bois dans la construction équivaut à

- ◆ 1 tonne de CO₂ stocké
- ◆ 0.7 tonne de CO₂ économisé par substitution à un autre matériau.

1 Livre préliminaire : principes fondamentaux de la politique forestière

Des évolutions législatives et réglementaires incitatives

Le Grenelle, une législation propice à l'utilisation du bois

La loi Grenelle n° 209-967 du 3 août 2009 place la lutte contre le changement climatique au premier rang de ses priorités. L'article 2 du titre 1^{er} rappelle les engagements de la France en la matière :

■ diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050.

■ d'ici 2020, réduire d'au moins 20% les émissions de GES et porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de la consommation d'énergie finale (estimée à 5.44 % en 2008, source INSEE) : la part de la biomasse forestière étant estimée à 1/3 de la part des énergies renouvelables.

Le secteur du bâtiment consommant plus de 40% de l'énergie finale et contribuant à près du quart des émissions des GES, la loi prévoit, dans son chapitre 1^{er}, diverses mesures pour réduire la consommation en énergie des bâtiments, à travers un plan de rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants, et des normes réduisant la consommation des constructions neuves.

Dans cette perspective, et au vu de ses propriétés rappelées ci-dessus, le bois devient un matériau de choix pour la construction et la rénovation des bâtiments.

La loi Grenelle encourage de plus, dans son article 34, « une gestion plus dynamique » de la forêt ainsi qu'une « production accrue de bois », dans une perspective de lutte contre le changement climatique, et de préservation et de valorisation la biodiversité forestière, ordinaire et remarquable.

Le rapport Puech estime le potentiel de mobilisation supplémentaire de la ressource à 21 Mm³ à l'horizon 2020, par rapport au 36 Mm³ mobilisés, et estimés à 60 % de l'accroissement annuel.

L'Etat s'est ainsi engagé à « définir un programme visant à extraire des forêts des volumes de bois supplémentaires, les stocker et les valoriser dans des conditions compatibles avec une gestion durable des ressources sylvicoles ». La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche n°2010-874 du 27 juillet 2010 a instauré, dans son article 64, les plans pluriannuels régionaux de développement forestier afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts.

En France,

◆ le bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 46% des consommations d'énergie (avec près de 450 Mtep annuel),

◆ l'industrie et l'agriculture 25%,

◆ les transports 29%.

Sources :

ADEME – CEA – Livre vert CE

Un cadre réglementaire incitatif

En France, la construction est le principal débouché du bois et de ses dérivés (65 % sciages, 50 % panneaux). La part du bois dans le BTP, estimée à 10%, reste cependant inférieure à celle de l'Allemagne qui est de 15 %, ou à celle de la Scandinavie et des Etats-Unis qui atteint 35 %. Les récentes évolutions réglementaires devraient favoriser l'augmentation de la part du bois dans la construction française.

Plus de bois dans les constructions neuves

Le décret n° 2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans la construction multiplie par 10 le taux minimal de bois à incorporer dans les constructions neuves. A compter du 1er décembre 2011, les demandes de permis de construire devront contenir au minimum :

- 35 dm³ de bois/m² s'ils sont à usage d'habitation avec charpentes en bois ;
- 10 dm³ de bois/m², pour les autres constructions sauf les bâtiments industriels, de stockage ou de transport dont le seuil minimal est de 5 dm³ de bois/m².

Le bois, un atout pour satisfaire la réglementation thermique des bâtiments

La réglementation thermique RT 2012 limite la consommation en énergie primaire des bâtiments à 50 kWh/m²/an en moyenne (la RT 2005 fixe des maxima variant de 80 à 250 kWh/m²/an en fonction de la localisation géographique et du système de chauffage).

Grâce à ses qualités isolantes, le bois répond à cette réglementation et permet de plus de limiter la consommation en énergie primaire émettrice de CO₂.

Champ libre aux isolations extérieures en bois

Le décret n°2009-1247 du 16 octobre 2009 relatif à la surface hors œuvre des constructions favorise les isolations extérieures en bois, conformément à l'annonce du Président de la République à Urmatt, en mai 2009. Il insère un nouvel alinéa dans l'article R.112-2 du code de l'urbanisme qui prescrit que « les surfaces de plancher supplémentaires nécessaires à l'aménagement d'une construction existante en vue de son amélioration ne sont pas incluses dans la surface de plancher développée hors œuvre brute de cette construction ». L'utilisation du bois dans les isolations extérieures présente ainsi 3 avantages :

- ces isolations sont exclues des taxes d'urbanismes, calculées sur la base de la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) ;
- elles n'exigent pas un permis de construire (une déclaration préalable est nécessaire si l'isolation a pour effet de modifier l'aspect extérieur du bâtiment) ;
- elles peuvent être réalisées en surdensité, lorsque le coefficient d'occupation des sols (COS) maximum est atteint.

Favoriser le rapprochement et le regroupement des acteurs de la filière

La filière forêt-bois française connaît une crise aussi bien conjoncturelle que structurelle qui la place au 2^{ème} rang des postes déficitaires de la balance commerciale, après l'énergie. En 2008, son déficit s'est élevé à 6.3 Md € imputables au secteur des pâtes et papier (2.5 Md €), des meubles (2.1 Md €) et des sciages résineux (0.7 Md €). Ce déficit a tendance à se creuser depuis 1993, essentiellement en raison des importations en sciages résineux, en forte hausse, du fait de l'augmentation de la demande en bois pour la construction.

L'enjeu est d'arriver à répondre à cette croissance du marché de la construction en bois en augmentant la part des bois français pour une croissance économique durable qui conjugue des objectifs de maîtrise de la balance commerciale française avec ceux du développement durable des territoires forestiers ruraux.

Dans cette perspective, **les collectivités territoriales et leurs groupements ont un rôle à jouer pour construire l'innovation et la compétitivité de la filière bois au plus près de la ressource forestière, et au côté des entreprises de la filière.**

La structuration de l'offre de bois : un avantage pour les propriétaires et les entreprises

Le regroupement de l'exploitation et de la commercialisation des bois permet de structurer une offre territoriale de bois répondant aux besoins des entreprises en termes de quantité, de qualité d'offre de bois et de sécurité d'approvisionnement, et générant une amélioration des revenus des propriétaires forestiers.

Le mode de mise sur le marché des bois détermine la qualité des lots et, ce faisant, leur valorisation : Les lots sont moins homogènes pour des ventes en bloc et sur pied, que pour des ventes sur pied à l'unité de produit (avec une estimation des prix par catégorie de produits). Les ventes de bois façonnés (abattus, façonnés, débardés) permettent également une estimation plus fine des cubages et de la qualité avec un classement visuel, voire mécanique.

La commercialisation des bois repose sur deux principaux modes, qui tendent à évoluer :

- **Les ventes de gré à gré**, négociées dans un cadre commercial de droit commun, qui lie les propriétaires aux acheteurs de la 1^{ère} transformation (exploitants forestiers, scieurs). Ce mode de commercialisation concerne aussi bien les bois issus des forêts privées, qu'une majorité de bois issue des forêts publiques.
- **Les ventes publiques** réalisées par l'ONF, pour une grande partie des bois issus forêts publiques. Elles peuvent se faire par adjudication (en séance publique, sous la présidence du Préfet ou de son représentant) ou par appel d'offres.

La passation de contrats d'approvisionnement est rendue possible, pour les bois des forêts publiques, par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Ces contrats relèvent de ventes de gré à gré et prévoient la vente de bois à partir de 5 critères : le volume, la durée de 1 à 5 ans, les essences, la qualité des bois, le prix révisé périodiquement en fonction du marché. Ce mode de commercialisation repose sur une organisation des relations commerciales entre les propriétaires offreurs de bois et les entreprises demandeuses. Il tend à se développer dans les principales régions forestières, sous l'impulsion des collectivités propriétaires de forêt et de l'ONF.

La mise aux normes et la modernisation des scieries : un impératif

Les scieries françaises produisent 10 Mm³/an de sciages (8 pour les résineux et 2 pour les feuillus). La taille de ces entreprises tend à augmenter du fait d'une concentration des unités observée depuis plusieurs décennies : on comptait 6 000 scieries dans les années 1980, 3000 dans les années 2000, et il en reste 2000 de nos jours. Les entreprises artisanales tiennent ainsi une place marginale dans le marché du sciage, détenu par 300 entreprises « industrielles », parmi lesquelles seulement 30 sont positionnées à l'international.

La productivité globale des scieries françaises est plus faible que celle des principaux pays concurrents (Allemagne, Autriche, pays scandinaves...). L'amélioration de leur compétitivité implique de réaliser des investissements pour leur mise aux normes et leur modernisation. Mais la grande majorité de ces entreprises n'a pas la capacité d'investir (peu de fonds propres, faible intensité capitaliste, situation financière fragile...). De plus, les unités de taille moyenne (10 à 20 000 m³ par an) sont en concurrence avec les unités industrielles pour leur approvisionnement, ce qui les fragilise. Ces unités tendent ainsi à disparaître du tissu économique des territoires ruraux.

Afin d'éviter de rompre ce premier maillon de la valorisation de la ressource en bois qui permet de conserver de la valeur ajoutée sur le territoire, **des collectivités locales ou leurs groupements interviennent au côté des petites entreprises de la 1^{ère} transformation (exploitants et scieurs) pour initier des rapprochements favorisant l'organisation et le développement de cette activité.**

La coordination des activités de 1^{er} et 2^{ème} transformation du bois : un levier pour structurer les filières bois locales

Les entreprises traditionnelles de la 2^{ème} transformation du bois (charpente, menuiserie, ameublement) comme les plus modernes (éco-construction en bois) s'approvisionnent peu à proximité de leur site de production. La majorité d'entre elles, en particulier les plus grandes unités, s'approvisionne à des centaines de kilomètres, voire à l'international, avec les bois des pays du Nord (Allemagne, Scandinavie...) ou du Sud (bassin du Congo par exemple). Elles trouvent sur ce marché des lots de sciages qui présentent deux avantages majeurs pour leur activité : des prix compétitifs et une qualité standardisée des produits (essences homogènes, séchage, rabotage...).

Les Chambres de métiers observent que même les charpentiers (entreprises artisanales) peuvent avoir des scieurs à proximité, y compris sur la même commune, sans utiliser pour autant leurs productions.

Le rapprochement des entreprises en un même lieu, sur un **pôle bois**, génère des relations techniques, commerciales, organisationnelles entre l'amont, la 1^{er} et la 2^{ème} transformation. Depuis le premier appel à projets sur les pôles d'excellence rurale lancé en 2006, ce concept de pôle bois s'est construit à partir de diverses expériences de valorisation locale de la forêt et du bois conduites sous la gouvernance des collectivités territoriales. Ces dernières s'engagent dans la **création de zones d'activité favorisant l'installation d'entreprises de la filière**, avec une viabilisation des sites adaptée aux flux de bois (transport par le réseau routier, ferroviaire, ...) et intégrant le développement de réseaux de chaleur.

2. COMMENT INTERVENIR EN FAVEUR DE LA VALORISATION LOCALE DU BOIS ?

S'engager au côté des acteurs de la filière (propriétaires, forestiers, exploitants, entreprises...)

Promouvoir, valoriser, communiquer sur la forêt et la filière bois

Un des premiers signes d'engagement des collectivités au côté des acteurs de la filière se traduit par une information, une communication, et l'organisation d'évènementiel ... à destination d'un public varié (grand public, touristes, scolaires...). Ce type d'action révèle la volonté d'affirmer **l'identité forestière du territoire** dans sa dynamique de développement. Si la dimension traditionnelle est souvent aux origines de la démarche, la valorisation de l'innovation et des nouvelles technologies est également recherchée.

La communauté de communes des Crêtes pré-ardennaises (Ardennes) a engagé dès 2002 une des premières chartes forestières dans l'objectif de « générer des initiatives de valorisation économique du bois, notamment en relançant une culture bois auprès des habitants, des acteurs économiques et des collectivités ». Elle pilote ainsi des actions visant à encourager la transformation et l'usage du bois, informer sur les métiers du bois, diversifier l'offre sur le marché de la construction bois. Elle confie la mise en œuvre de ces actions à l'association Pôle Bois Ardennes qui réunit, sous le pilotage d'un élu du territoire, des représentants de la filière bois, de l'amont à l'aval.

Depuis 10 ans, tous les ans au mois de mai, l'association organise le salon du Bois, temps fort de l'animation de ce territoire sur la forêt et la filière bois. Ce salon fait la promotion de la construction et du chauffage au bois, en lien avec les savoirs-faires et les entreprises du territoire. Un programme de formations et d'animations est proposé à un nombre croissant de visiteurs (plus de 5 000 visiteurs en 2010).

En savoir + : <http://cretespreardennaises.fr/economie/filiere-bois/>

Favoriser la rencontre et les partenariats entre les acteurs de la filière

Les entreprises qui transforment le bois, en particulier les scieries, sont soumises à un marché fortement concurrentiel déterminé par le prix, la qualité et la quantité d'offre de bois. De ce fait, ces entreprises sont peu enclines à des rapprochements avec leurs concurrents, effectifs ou potentiels, pour une réflexion et une organisation collective de l'amélioration de leur compétitivité en faisant jouer leurs complémentarités..... Pourtant, de nombreux champs tels que des travaux de RD, la prospection commerciale, le marketing, la certification de la qualité des produits, méritent d'être investis de manière collective et coordonnée

Les collectivités peuvent ainsi jouer un rôle de **tiers ensemble de ces entreprises** en favorisant la rencontre de leurs responsables, par exemple dans le cadre de séminaires, de colloques, de formations... organisés autour de problématiques communes (mise aux normes des unités par exemple). Elles sont alors à l'origine d'un rapprochement des entreprises dans l'objectif de susciter des projets collectifs de modernisation, ou de mise aux normes, indispensables à leur pérennité.

Le PNR de Chartreuse (Rhône-Alpes) est un massif composé de 61 % de forêt (sapins et épicéas) pour moitié publique et privée. Ce territoire a une forte identité forestière construite autour d'une ressource en très gros bois, avec de bons débouchés dans la construction (charpente, ossature), et l'existence d'un tissu de petites entreprises artisanales (scieurs, charpentiers, et dans une moindre mesure des menuisiers) transformant 60 % de la ressource mobilisée (100 000 m³ / an). Cette filière bois locale représente 108 emplois et 8 M € / an de CA.

Dès sa création en 1995, le PNR de Chartreuse a animé une commission forêt regroupant les acteurs de la filière amont, qui a été élargie aux usagers de la forêt (associations d'activités diverses) dans le cadre d'une Charte forestière de territoire initiée en 2005. Cette commission est force de proposition pour la stratégie forestière du Parc centrée sur l'accompagnement des acteurs de la filière forêt-bois de Chartreuse. La volonté d'appuyer l'organisation de la filière s'est traduite en 2005 par la création d'une interprofession bois locale, le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC). Ce comité réunit tous les acteurs de la filière depuis les propriétaires - privés et publics - jusqu'aux entreprises de seconde transformation. Il conduit des actions collectives visant à conforter la filière locale : achat d'appareils de mesure de la qualité des bois en forêt (sylvatest), étude sur la qualité mécanique des bois. Ce comité porte aussi une procédure de certification AOC des bois de Chartreuse, engagée depuis la fin 2008 auprès de l'INAO, conformément aux dispositions prévues par la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001.

En savoir + : <http://www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/foret-filiere-bois.html>

Réaliser des opérations démonstratives

Pour affirmer leur engagement en faveur de la valorisation locale du bois, des collectivités s'engagent dans des opérations pilotes, avec une forte vocation démonstrative. Bien souvent conduites dans un cadre expérimental, ces opérations permettent d'établir des références techniques et économiques, utiles au transfert de l'initiative sur de nouveaux territoires.

Suite au renouvellement du conseil municipal en mars 2008, les élus de la commune de Saint Jean d'Arvey (Savoie) ont décidé de construire un bâtiment multifonctionnel offrant des services et un lieu de rencontre à la population. A l'instar des nombreux projets de construction publique qu'ils ont découverts lors d'un voyage d'études dans le Voralberg (land autrichien), les élus ont opté pour une opération pilote consistant à réaliser un bâtiment au standard BBC (bâtiment basse consommation), avec du bois local, et mobilisant les entreprises du territoire pour sa mise en œuvre. La certification « Bois des Alpes » de ce bâtiment apporte des garanties en termes de provenance du bois, et de qualité du produit et du service.

Ce projet est engagé depuis juin 2010 pour un montant de 2,8 millions d'euros, subventionné à hauteur de 70 % par l'Europe (FEDER), l'Etat (DATAR), la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général, l'ADEME, la Caisse d'Allocations Familiales. La commune souhaitant privilégier l'utilisation des bois de sa forêt certifiée PEFC, 1500 m³ de sapin ont été exploités pour mettre en œuvre 300 m³ de sciages de qualité et de grande résistance mécanique (classé pour certains C40), destinés aux plancher, à la structure, et aux menuiseries. Les entreprises retenues sont toutes implantées sur le massif des Bauges, dans un rayon de 25 km.

En savoir + : <http://batimentboislocal.blogspot.com/>

Accompagner la modernisation et la mise aux normes des scieries

Les scieries sont soumises à des impératifs de mise aux normes et de modernisation de leurs unités de production pour améliorer leur compétitivité. Les efforts financiers à consentir sont bien souvent incompatibles avec la pérennité des plus petites unités. Ainsi, pour maintenir des unités de sciage porteuses de valeur ajoutée et d'emploi local pour le territoire, des collectivités engagent diverses actions d'investissements immatériels et matériels au côté de la 1^{ère} transformation.

Séchage des sciages

Le taux d'humidité du bois est un critère déterminant pour son usage dans la construction. Avec un taux naturel d'humidité de 30%, le bois scié brut est un matériau vivant qui peut perdre ou gagner une certaine quantité d'eau, en fonction de l'humidité relative de l'air, et subir ainsi des déformations. Le séchage du bois améliore sa durabilité, sa stabilité dimensionnelle et structurelle, sa résistance aux moisissures et aux insectes (en dessous de 20%, les moisissures et champignons ne s'y développent pas). Autre avantage, le bois séché est moins lourd et diminue les coûts de transport.

Les prescriptions techniques imposent un séchage de 22% pour les charpentes et les escaliers, de 18% pour les constructions en bois et les maisons à ossature bois. Les scieries doivent donc investir dans des procédés de séchage, avec la construction de hangar ventilé et chauffé, souvent avec la chaleur de la combustion des connexes. Ces équipements représentent des investissements conséquents, de l'ordre du million d'€, que les petites unités ne peuvent assumer.

Des collectivités interviennent ainsi auprès de ces entreprises pour organiser le séchage des sciages à travers une offre de prestation, ou un investissement collectif.

En Chartreuse, le PNR est intervenu pour répondre aux besoins des charpentiers en sciages séchés avec la construction, dès 2005, d'un séchoir collectif à bois. Six de ces entreprises ont pris des parts dans la Société d'Economie Mixte (SEM) qui gère le centre de séchage d'une capacité de 800 m³. Les charpentes séchées trouvent l'essentiel de leurs débouchés auprès des 3 agglomérations voisines (Chambéry, Grenoble, Voiron). Le parc continue d'accompagner le fonctionnement du centre de séchage afin de garantir sa viabilité et sa pleine articulation avec les autres projets développés en faveur de la filière. Un technicien commercial / marketing a été recruté pour assurer une prospection commerciale de proximité.

Marquage CE des sciages de structure

Le marquage CE des sciages de structure incorporés dans la construction garantit aux entreprises de la 2^{ème} transformation une conformité des bois à la norme européenne et française NF EN 14081-1. Ce marquage caractérise la qualité des bois de structure pour leur utilisation dans la construction (sections, longueurs, cœur découvert, essence, résistance mécanique, bois vert ou séché, réaction au feu, traitement pour la durabilité, organisme certificateur, identité du scieur).

Depuis septembre 2009, tous les bois de structure à section rectangulaire sont commercialisés avec ce marquage. Ainsi, les scieries positionnées sur ce marché doivent qualifier leurs produits selon cette norme, avec des équipements en matériel de mesure et une évolution de l'organisation de la production.

Dans les Alpes, dès 2006, à l'initiative des collectivités propriétaires de forêt, les acteurs de la filière bois, se sont réunis autour d'une volonté d'augmenter la valeur ajoutée des bois résineux (sapin, épicéa, mélèze, pins...) afin de compenser le surcoût d'exploitation de la ressource, de différencier l'offre alpine sur le marché de la construction, et de répondre aux attentes des acteurs de l'aval.

Leur rapprochement s'est concrétisé en juillet 2008 avec la création de l'association Bois des Alpes, dont l'objet est de promouvoir la qualité des produits et des services qui répondent aux exigences du marché. Cette association poursuit ainsi deux principaux objectifs pour aider les entreprises de la transformation à s'adapter aux besoins du marché de la construction :

- Respecter les normes en vigueur (marquage CE, éco-certification, classement structure ...)
- Mettre en place des modes d'exploitation et de commercialisation adaptés au marché.

Bois des Alpes porte ainsi la création d'une marque collective de certification de la qualité des produits et des services, sous le même nom. Les entreprises qui adhèrent à cette marque s'engagent à respecter un référentiel comportant des critères d'origine des bois (massif Alpin français), de caractéristiques techniques et de respect des normes en vigueur (certification de la gestion durable PEFC, marquage CE des bois avec le taux d'humidité), de mise en œuvre des productions par des entreprises alpines, organisées en grappe. Ce référentiel est mis au point dans le cadre d'opérations pilotes de construction en bois.

En savoir + : <http://www.boisdesalpes.net/>

Prendre part à l'activité de la filière bois locale

Contractualiser avec la 1^{ère} transformation (exploitation et scierie)

La pérennité des entreprises de la 1^{ère} transformation (exploitants comme scieurs) passe par une sécurisation de leurs activités en termes de marchés pour les travaux d'exploitation, ou d'approvisionnement en qualité, en quantité pour les scieries. Le regroupement de l'offre de bois pour la passation de contrats d'approvisionnement tend à se développer, dans le cadre d'une animation forestière territoriale conduite sous la gouvernance des collectivités. Ces nouveaux modes de commercialisation impliquent davantage les propriétaires dans l'activité et le devenir des entreprises de la 1^{ère} transformation, en les rendant acteurs de la transformation de leur ressource sur le territoire.

Réaliser des investissements structurants pour l'activité de la filière bois locale

La structuration des filières bois locales nécessite de réaliser des investissements favorisant la transformation locale des bois. La création de plateformes de stockage et de tri des bois est couramment envisagée par les collectivités pour regrouper l'offre de bois et trier le bois selon ses débouchés (bois d'œuvre, d'industrie, énergie...) afin de répondre aux besoins des entreprises et d'optimiser les prix de vente par lots.

Investir dans le secteur de la transformation

Afin de maintenir, voire créer, de la valeur ajoutée et de l'emploi non délocalisable sur le territoire à partir de la transformation du bois, des intercommunalités investissent dans des unités de sciage, au titre de leur compétence d'aménagement et de développement économique.

La communauté de communes de Maurienne Galibier (Savoie) est un territoire de montagne (basse vallée de la Maurienne) composé de 6 communes, pour 7000 habitants et 35 000 en période de vacances. La forêt est peu mobilisée du fait des surcoûts d'exploitation. Néanmoins, les élus mènent une politique pragmatique de développement en cherchant à valoriser toutes ses ressources naturelles. Depuis 2009, cette intercommunalité a investi à hauteur de 3 M € (1 M€ en autofinancement) dans la création d'une scierie de résineux (40 000 m³ / an). Les toits de cette unité sont équipés de panneaux photovoltaïques qui produisent 200 000 kWh. Cette énergie est vendue à la régie communale d'électricité (0.60 € kWh) et a représenté en 2009 une recette de 120 000 € qui couvre largement les annuités supportées par l'intercommunalité. L'exploitation est confiée au groupe Malarini dans le cadre d'un crédit bail de 20 ans au terme duquel le groupe devient propriétaire. Cette installation permet d'assurer la première transformation des grumes sur le territoire avant leur exportation en Italie pour la production de palettes. Cette unité représente environ 10 emplois directs auxquels s'ajoutent des emplois liés aux contrats d'approvisionnement avec les acteurs de l'amont forestier du territoire.

Impulser et coordonner la structuration de la filière bois locale

Au niveau le plus abouti de leurs implications en faveur la transformation du bois local, les collectivités impulsent et organisent la structuration de filières bois locales. Leurs interventions découlent souvent de démarches stratégiques telles que les Chartes forestière de territoire, et se situent préférentiellement à deux niveaux, la connaissance et la maîtrise de la ressource forestière du territoire d'une part, la coordination des entreprises de la filière d'autre part.

Acquérir une connaissance fine et prospective de la ressource forestière et de ses usages

L'organisation et la sécurisation de l'approvisionnement des unités consommatrices du bois (scieries et chaufferies) est un facteur déterminant pour la pérennité des unités de valorisation du bois local. Ceci implique de disposer d'une connaissance fine de la ressource forestière du territoire concernant la qualité, les essences, les volumes disponibles, les coûts de mobilisation et les usages effectifs ou potentiels au niveau du territoire, et du bassin d'approvisionnement d'unités voisines.

Les collectivités porteuses de stratégies forestières et désireuses d'accompagner la structuration locale des filières ont ainsi matière à maîtriser cette connaissance. Dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » porté par la Fédération nationale des Communes forestières, le **Plan d'approvisionnement territorial** est déployé auprès de groupements de collectivités, qui souhaitent se doter d'un outil d'aide à la décision pour réaliser des investissements visant à développer l'usage du bois local dans l'énergie et la construction (chaufferies bois et réseaux de chaleur, plateformes de stockage et de tri des bois).

Favoriser l'implantation d'entreprises en un même lieu sur le territoire

Dans les territoires forestiers, des groupements de collectivités peuvent favoriser au titre de leur compétence « développement économique », l'installation d'entreprises de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation, en un même milieu, sur un pôle bois. La création d'un pôle bois consiste à aménager une zone d'activité favorisant l'installation d'entreprises de la filière bois (1^{ère} et 2^{ème} transformation) avec des équipements (plateformes de stockage et de tri des bois...) et des dessertes (routière et ferroviaire...) appropriés.

Outre le fait d'inciter le rapprochement – technique, organisationnel, commercial... - entre les entreprises de la filière, cette organisation limite le transport du bois et les ruptures de charge au cours de sa transformation, améliorant ainsi le bilan économique et carbone des productions.

La communauté de communes de Saulieu en Côte d'Or porte depuis 2006 le projet d'éco-pôle bois de la Roche en Brenil, labellisé Pôle d'excellence rurale. Ce projet s'inscrit dans une politique locale d'emploi et de développement durable du territoire en réponse à la fermeture d'une carrière. Il vise 3 objectifs : valoriser in situ les ressources locales issues des bois du Morvan, créer une synergie entre les entreprises du site, et encourager la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Les retombées attendues pour le territoire sont l'installation d'entreprises, l'introduction de technologies, et l'augmentation de la valeur ajoutée apportée par la transformation de la ressource sur le territoire. La communauté de communes de Saulieu a réalisé un investissement de près de 6 M€, en supportant 600 K€ d'autofinancement, pour accueillir, sur près de 35 ha, des entreprises de première et de deuxième transformation du bois. L'installation des entreprises est facilitée par la viabilisation de lots, raccordés aux réseaux SNCF, routiers, d'eau, d'électricité et d'assainissement. L'aménagement d'une plateforme de première transformation a tout d'abord permis l'installation d'une scierie du groupe Fruytier, en 2009 et d'autres entreprises de 2^{ème} transformation viennent compléter l'activité de ce pôle.



3. EN CHEMIN VERS LES FILIERES BOIS LOCALES

Focus sur 10 territoires

Soutenir l'activité de filières bois locales

-  Espace Bois Jura Doubs (Franche-Comté) : collectivités et entreprises unies pour conforter la filière bois
-  Pays Barrois (Lorraine) : la ressource forestière, un facteur clé de la politique énergétique du territoire
-  PNR des Landes de Gascogne (Aquitaine) : promouvoir l'utilisation du pin maritime dans la construction
-  PNR du Livradois-Forez (Auvergne) : développer une filière bois-énergie en exploitant une ancienne voie ferrée

Prendre part à l'activité de filières bois locales

-  PNR du Pilat (Rhône-Alpes) : accompagner le développement du bois-énergie pour soutenir une politique énergétique durable
-  Trièves (Rhône-Alpes) : un pôle bois pour valoriser les résineux du massif
-  PNR du Massif des Bauges (Rhône-Alpes) : conjuguer le développement de la filière bois avec la construction d'une identité forestière

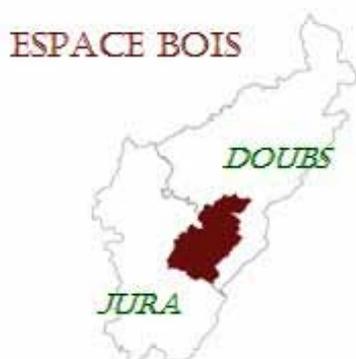
Impulser et coordonner la structuration de filières bois locales

-  PNR du Morvan (Bourgogne) : mettre en réseau les entreprises de la transformation du bois pour optimiser la valorisation locale de la ressource
-  Haut-Languedoc (Languedoc-Roussillon) : créer une offre en bois, énergie et construction, pour les pôles urbains
-  Pays des Vosges Saônoises (Franche-Comté) : favoriser l'approvisionnement des entreprises et des chaufferies avec le bois du territoire



Espace Bois Jura Doubs

collectivités et entreprises unies pour conforter la filière bois



Région :
Franche-Comté

Structure porteuse :
Espace Bois Jura Doubs

Nombre de communes :
87 (4 communautés de communes),
Pays du Haut Doubs et Pays de la Haute
Vallée de l'Ain

Superficie : 905 km²

Population : 33 500 habitants
(37 hab / km²)

Taux de boisement : 42 %

Statut de la forêt :
majoritairement publique
(50 % des forêts sont communales)

Type de peuplement : ressource en majorité
résineuse de qualité (sapin et épicéa)

Situation : interdépartemental (Doubs et
Jura), au cœur du Massif du Jura.

Fondements de l'intervention des collectivités

Au côté de la filière agricole, la filière forêt-bois tient une place très importante dans l'activité économique et l'identité du territoire. Sur cet espace rural subsiste encore un rare maillage de petites scieries (une pour 3 communes). Plus de 260 entreprises ont leurs activités liées à la filière bois, depuis les plus traditionnelles (sanglier pour le fromage, boisselier, tournerie tableterie pour les jouets...) aux industries performantes (bois aboutés, contre collés, constructeurs ossature bois et murs MHM...). Tous les maillons de la filière sont présents et génèrent près de 1500 emplois.

Les entreprises de cette filière montrent leur capacité à s'organiser et à évoluer pour répondre aux besoins du marché régional, national et même international, et pour sortir des crises qui les touchent depuis la tempête de décembre 1999. De nombreux groupements d'entreprises ont vu le jour lors de la dernière décennie. PRO LIGNUM, la première unité française de bois massif abouté et de fabrication de contre collé est née en 2002 de l'association de 4 scieries qui ont mutualisé leurs investissements pour innover avec des produits à forte valeur ajoutée, en complément de leur activité traditionnelle (débits sur liste et sciages standardisés).

La crise actuelle pousse les entreprises de ce territoire à amplifier leur rapprochement et à structurer leurs activités pour rester compétitives. L'association Ô Quartier bois a été créée par des entreprises du pôle bois de Frasne en 2008. Elle rassemble aujourd'hui une vingtaine d'entreprises.

Les collectivités soutiennent pleinement la stratégie de développement de ces entreprises qui misent sur une optimisation de la valeur ajoutée de leurs productions.

Les élus et les professionnels de la filière bois partagent ainsi une ambition commune : valoriser le bois local, en partant du produit fini et en remontant à la gestion de la ressource forestière, pour conforter le développement économique du territoire et renforcer son attractivité.

Espace Bois Jura Doubs collectivités et entreprises unies pour conforter la filière bois

■ Principaux projets

Ces dernières années, les collectivités de ce territoire ont témoigné de leur soutien à la filière forêt-bois en portant divers projets, notamment dans le cadre du premier appel à projets sur les Pôles d'Excellence Rurale (PER) lancé en 2006 par l'Etat.

La Communauté de communes Altitude 800 porte le PER « Excellence Bois Ressources » qui a permis de créer un pôle de valorisation des très gros bois et de production d'énergie renouvelable à partir de connexes de scieries, de plaquettes forestières et de granulés bois en un même lieu, la Zone d'activité commerciale (ZAC) «Champs Begaud» à Levier.

La Communauté de communes Champagnole Porte du Haut Jura coordonne le PER « Valorisation des bio-ressources animales et végétales des plateaux du Jura » qui comprenait notamment un axe de valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière, issue de l'entretien des forêts et des espaces agricoles mais n'a pas eu de réalisations concrètes.

Depuis 2007, le Pays du Haut Doubs s'est engagé dans une Charte forestière de territoire qui affirme l'engagement des collectivités aux côtés des acteurs de la filière avec un programme d'actions accordant une place prioritaire à la valorisation économique du patrimoine forestier.

■ L'Espace Bois Jura Doubs : organiser un partenariat public privé autour de la filière bois du territoire

A l'initiative de l'association Ô Quartier Bois, 4 intercommunalités du territoire (communautés de communes Altitude 800, Frasne Dugeon, Champagnole Porte du Haut Jura, Plateau de Nozeroy) sont réunies depuis 2009, au côté des entreprises de la filière, au sein de l'Espace Bois Jura Doubs. Leur adhésion complète au projet a été facilitée par d'anciennes habitudes de coopération et de partenariats.

Les délibérations des communautés de communes sont motivées en ces termes :

« En dépit des logiques concurrentielles, entreprises et territoires constatent la nécessité d'être dans une logique de coopération et de structuration pour le développement de la filière bois. Le projet consiste en la création d'un réseau d'entreprises de toute la filière bois réuni sur le territoire, avec un pôle de valorisation, une politique de promotion et d'animation. Les collectivités s'engagent dans un projet de développement économique d'intérêt commun pour accompagner et relayer la dynamique. »

Objectifs

Cet espace vise à organiser le partenariat public-privé de la filière bois autour de 4 axes :

- Améliorer les approvisionnements des entreprises en bois locaux ;
- Pérenniser la filière bois locale en s'adaptant aux évolutions techniques et réglementaires, et en développant la diversification et la compétitivité ;
- Faire connaître la filière bois locale, ses activités et ses entreprises (développer le tourisme industriel)
- Assurer des synergies intra et inter filière en mettant en réseau des entreprises et en affirmant l'identification des produits au territoire.

Espace Bois Jura Doubs

collectivités et entreprises unies pour conforter la filière bois

Caractéristiques

L'Espace Bois Jura Doubs est porté par un comité de pilotage composé d'élus des 4 intercommunalités et de chefs d'entreprises de la filière bois qui se réunissent régulièrement. Il est hébergé par la communauté de communes de Frasné Dugeon. Le projet en cours de construction d'un bâtiment vitrine des savoirs faire de la filière bois locale et des atouts du matériau bois matérialisera son existence.

Organisation

L'Espace Bois Jura Doubs repose sur des moyens d'animation réunis, pour la phase de lancement, avec le soutien de la Région Franche-Comté (42%), du Commissariat de Massif du Jura (20%), de l'autofinancement des communautés de communes (31%), et de l'association Ô Quartier Bois (7%).

Au cours de l'année 2010, le recrutement d'une chargée de mission a permis de bâtir le programme d'actions pour 2011-2013.

Ce dernier prévoit une trentaine d'actions qui conjuguent investissements matériels (bâtiment vitrine par exemple) et investissements immatériels pour la formation, la sensibilisation, la communication, la mise en réseau.

Le statut de SCIC est envisagé pour le bâtiment vitrine afin d'affirmer la gouvernance qui se construit entre les acteurs publics et privés de la filière bois locale, et pour pérenniser le financement de cette dynamique.

■ Premiers résultats

Même si les effets du rapprochement des entreprises de la filière bois et des collectivités ne peuvent encore être appréciés, l'effectivité de ce partenariat représente une avancée majeure pour favoriser le développement de la filière bois avec celui du territoire.

Les premières actions engagées confirment l'engagement des collectivités en faveur de la promotion des savoirs-faires de la filière bois locale et de l'identité forestière du territoire : organisation de manifestation grand public dans le cadre de la semaine du bois, d'un colloque sur les enjeux de la filière bois locale, projet de rénovation de la route des sapins (créée dans les années 60).



Espace Bois Jura Doubs collectivités et entreprises unies pour conforter la filière bois

■ Claude DUSSOUILLEZ

Président de la Communauté de communes Frasne-Drugeon

« Les collectivités, par leur compétence économique dévolue par la loi, ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises et de leur secteur d'activité, nécessaire pour maintenir un dynamisme en milieu rural.

C'est à ce titre-là que l'on a répondu favorablement aux professionnels de la filière bois pour mettre en place des synergies intercommunautaires. »

CONTACT

Espace Bois Jura Doubs
Communauté de communes
de Frasne Drugeon
25 560 FRASNE

Tel. : 03 81 49 88 84

www.val-drugeon.org



Co-financé par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Pays Barrois

la ressource forestière, un facteur clé de la politique énergétique du territoire



Région :
Lorraine

Structure porteuse :
Syndicat mixte du Pays Barrois

Nombre de communes :
125 (7 communautés de communes et un syndicat mixte)

Superficie : 1 779 km²

Population : 66 900 habitants
(39 hab / km²)

Taux de boisement : 62 650 ha (38 %)

Statut de la forêt : privée 51 %
communale 27 %, domaniale 22 %

Type de peuplement :
ressource feuillue de qualité (chêne, hêtre, feuillus précieux)

Situation du territoire : dans le département de la Meuse, à l'interface entre les Régions Lorraine et Champagne-Ardenne.

■ Fondements de l'intervention des collectivités

Depuis 2004, le Pays Barrois fédère 7 communautés de communes meusiennes et un syndicat mixte autour d'une dynamique de développement durable. Il s'est engagé dans un Plan Climat Territorial suite à un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre réalisé selon la méthode du bilan carbone®.

Depuis 2008, ce PCT (le premier à être opérationnel en Lorraine) est le fil conducteur de la politique de développement durable du Pays Barrois. Il est construit autour des objectifs suivants :

- sensibiliser aux économies d'énergie, aux énergies nouvelles et renouvelables, à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles ;
- impulser et accompagner les projets de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- adapter le territoire et ses projets au changement climatique ;
- augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale du Pays.

Le Pays Barrois anime la mise en œuvre de ce PCT selon 4 axes : Pays Barrois « exemplaire et sensibilisateur », « gestionnaire », « aménageur », et « producteur ». Sur ce dernier axe, le Pays accompagne le développement des énergies renouvelables et la structuration de filières locales, en valorisant tout particulièrement la ressource forestière, présente sur 38 % du territoire. Le diagnostic du Pays Barrois souligne en effet l'importance de la filière bois, et de ses atouts, le bois énergie et le bois d'œuvre.

■ Principaux projets

- Dynamiser la gestion de la forêt privée avec des Plans de Développement de Massif (PDM) :

La valorisation de la forêt est freinée par le morcellement des massifs privés, majoritaires sur le territoire (contre

35 % à l'échelle du département). Afin d'améliorer la gestion durable de ces massifs, le Pays soutient la mise en place de PDM par le CRPF, dans des zones ayant un bon potentiel de valorisation. Suite à un premier PDM réalisé en 2007, dans le Sud-Argonne, il est prévu de renouveler l'intervention du CRPF dans d'autres massifs privés.

■ Structurer une filière bois-énergie locale avec un Plan d'approvisionnement territorial (PAT)

Objectifs

En octobre 2010, le Syndicat mixte du Pays Barrois a décidé de se doter d'un PAT « bois d'œuvre - bois énergie » dans la perspective d'appuyer la structuration de la filière. Le territoire a adhéré au programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » porté par la Fédération nationale des Communes forestières. Il s'est engagé dans une nouvelle génération de PAT, permettant d'estimer le bois d'œuvre par type de produit et par essence, en complément d'un diagnostic de la ressource en bois énergie.

Le Syndicat mixte du Pays Barrois soutient financièrement, par l'intermédiaire de son programme LEADER 2007-2013, le développement des projets collectifs d'utilisation de l'énergie bois. Les fonds européens sont fléchés pour déployer le Plan Climat Territorial, ses enjeux, ses actions et permettre aux acteurs locaux de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation territoriale qui en découle. Un Conseiller en énergie

suscite et accompagne les projets des collectivités visant à maîtriser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. Ce rôle d'accompagnement financier et technique est réalisé en coordination avec l'Association des Communes forestières de Meuse.

Caractéristiques

L'ensemble des élus du territoire a acté le projet de PAT suite à une campagne de sensibilisation engagée en 2009. Les travaux sont lancés depuis octobre 2010 et leur rendu est prévu d'ici mi 2011. A cette échéance, les collectivités disposeront d'un outil cartographique mettant en parallèle la ressource forestière et sa consommation (effective ou prévisionnelle) à l'échelle du Pays Barrois. Cet outil repose sur un modèle de simulation SyloGIS, développé par l'Institut de Formation Forestière Communale, dans le cadre du « programme 1000 chaufferies bois pour le milieu rural ». Le PAT établit un diagnostic fin de la ressource disponible, détermine ses conditions

techniques et économiques de mobilisation, inventorie la consommation, actuelle et prévisionnelle à court et moyen terme. Les résultats du PAT déterminant les volumes de bois « énergisables » à partir de la ressource totale en bois, ils mettent également en évidence les quantités de bois d'œuvre, leur localisation et les conditions de leur disponibilité (équipement, infrastructure, coûts d'exploitation). Véritable outil prospectif, le PAT propose des scénarii de valorisation de la ressource et permet de programmer des investissements visant à structurer la filière bois-énergie et accompagner la filière bois d'œuvre.

Organisation

L'élaboration du PAT coûte 67,5 k€. Elle est financée par le programme LEADER du GAL du Pays Barrois, le GIP Objectif Meuse, l'ADEME, le Conseil Régional de Lorraine. Le Conseil général de la Meuse soutient ce projet à travers la mission d'assistance qu'il confie à l'association des Communes forestières de la Meuse, dans le cadre du dispositif Meuse Energies Nouvelles.

■ Premiers résultats

Le lancement du PAT permet aujourd'hui de regrouper différents acteurs de la filière forêt-bois autour d'une démarche commune et concertée.

Au-delà de la réponse aux objectifs de développement des énergies renouvelables du PCT, le PAT favorise une organisation des acteurs face aux risques potentiels de conflits d'usage et de pression sur la ressource forestière (bois industrie, bois-énergie, centrales de cogénération à partir de la biomasse forestière, projet d'usine pilote de production de carburant de 2ème génération, consommatrice de biomasse d'origine forestière du Commissariat à l'Energie Atomique sur le territoire de Bure-Saudron).

L'intervention du Pays Barrois en faveur de la valorisation locale du bois n'est cependant pas aisée. Elle se heurte à des blocages, notamment le contexte social, avec le poids de l'affouage, qui apporte une dimension affective individuelle à la forêt et peut freiner les discussions collectives sur les problématiques forestières. De plus, le statut juridique du Pays limite les effets directs de ses interventions sur la gestion et la valorisation de la forêt.

Ce dernier intervient sous l'angle d'une animation et d'une coordination de projets portés par les communes adhérentes, au titre de leurs compétences forestières, ou par les intercommunalités, au titre de leurs

compétences relatives à l'aménagement et au développement économique.

Grâce au PCT du Pays Barrois et à partir de « l'étude d'opportunité » du PAT, la Maison départementale de l'emploi de la Meuse a saisi une opportunité d'expérimentation nationale : l'étude « marché - emploi - formation » commanditée par l'ADEME et Alliance Ville Emplois.

L'objectif est d'établir un diagnostic de l'emploi et de la formation dans les filières bois Energie et biocarburants, assorti d'un plan d'actions pour organiser les ressources humaines.

Pays Barrois la ressource forestière, un facteur clé de la politique énergétique du territoire

Christophe ANTOINE

■ Président du Syndicat Mixte du Pays Barrois

«Le PAT est un véritable outil d'aide à la décision à destination des élus que nous sommes. Les aspects environnementaux mais aussi économiques et sociaux du projet sont incontournables ! Cet outil doit mettre en parallèle consommation et ressource mobilisable en veillant à l'absence de conflits d'usage, à la maîtrise des coûts et à la fiabilisation de l'approvisionnement en bois. Il doit absolument «toucher» les communes qui restent les propriétaires de la ressource. Il constitue un préalable aux actions de promotions du bois énergie sur les territoires ruraux. ».

CONTACT

Syndicat mixte du Pays Barrois

12 rue Lapique

55012 BAR LE DUC Cedex

Tel. : 03 29 70 99 70

www.paysbarrois.com



Co-financé par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PNR des Landes de Gascogne

promouvoir l'utilisation du pin maritime dans la construction



■ ■ Fondements de l'intervention des collectivités

Avec un territoire recouvert à près de 80% de forêt, le Parc des Landes de Gascogne est le Parc naturel régional le plus boisé, marqué culturellement, visuellement et économiquement par la forêt. Jouant un rôle économique majeur, la sylviculture est effectivement la principale exploitation avec près de 90% de la surface forestière exploitée pour le bois d'industrie et d'œuvre.

Malgré ce contexte, le Parc naturel régional a pris conscience d'un paradoxe : la sous-valorisation de la ressource bois, essentiellement du pin maritime, dans la construction landaise. Cette situation paradoxale s'explique par une absence d'organisation de la filière bois d'œuvre ainsi que par un véritable frein culturel, le pin maritime étant considéré comme trop résineux ou sujet à vriller. Le Parc a donc mis en place plusieurs opérations de sensibilisation des acteurs de la filière bois à l'utilisation du pin maritime. Ces opérations se sont accompagnées d'une valorisation des démarches Haute Qualité Environnementale (HQE) et de l'éco-construction.

Région :
Aquitaine

Structure porteuse :
PNR des Landes de Gascogne

Nombre de communes :
41 dont 20 communes en Gironde
et 21 communes dans les Landes

Superficie :
315 300 hectares

Population :
60 500 habitants (19.2 hab / km²)

Taux de boisement :
80%

Statut de la forêt :
90 % privée, 10% publique

Type de peuplement :
résineux (pin maritime majoritaire).

Situation :
interdépartementale (Gironde et Landes),
au cœur du massif forestier des Landes de
Gascogne

■ Principaux projets

- Signature d'un contrat ATEnEE sur la sensibilisation aux démarches et la promotion des ressources locales
- Démarche Haute Qualité Environnementale
- Sensibilisation des acteurs à la construction bois

■ Valorisation de la construction bois

Objectifs

Promotion de l'utilisation du pin maritime (80 % des essences du massif) dans la construction

Contenu

Sensibiliser la filière bois locale à la construction en pin maritime et encourager la structuration de la filière bois d'œuvre

Réalisation

- Elaboration, en partenariat avec le Pays des Landes de Gascogne, d'un livre blanc de l'urbanisme permettant de sensibiliser les élus, les promoteurs et les architectes aux atouts du pin maritime dans la construction et à l'ancrage local de ce bois

- Etude menée à la demande du Parc et du Pays Landes de Gascogne par l'Ecole d'architecture de Bordeaux dans le but d'étudier la manière dont le bois de pin maritime peut être utilisé dans les nouvelles constructions, alliant modernité et innovation technologique

- Mise en place de « Graine de forêt », équipement ludique et pédagogique expliquant aux visiteurs l'histoire de la forêt des Landes de Gascogne

- Construction du pavillon des Landes de Gascogne (ouverture en 2008) de l'écomusée de Marquèze, avec une charpente et une résille en pin maritime, répondant aux exigences de la Haute Qualité Environnementale (HQE)

- Accompagnement de la commune de Garein dans le montage, la conception et la réalisation d'une opération de lotissement de 8 constructions principalement en pin des Landes, de niveau BBC et d'architecture contemporaine

■ ■ Premiers résultats

■ **Accroissement de la demande et des projets de construction en pin maritime**

■ Le pavillon des Landes de Gascogne de l'écomusée de Marquèze est devenu l'exemple concret de la réussite de l'éco-construction en pin maritime des Landes. Aujourd'hui, après avoir reçu plusieurs récompenses architecturales, le bâtiment est un véritable outil de mobilisation et une vitrine pour la filière bois locale.



Photographie : Pavillon des Landes de l'écomusée de Marquèze

PNR des Landes de Gascogne promouvoir l'utilisation du pin maritime dans la construction

■ Vincent Nuchy

Président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

« La construction du pavillon des Landes de Gascogne a été décidée pour moderniser le musée et ajouter un espace dédié à la muséographie, la conservation, l'accueil de colloques et d'expositions.

Le pin maritime, qui est la ressource naturelle locale, se retrouve du sol au plafond, sur les murs et dans les poutres, dans ce bâtiment à Haute Qualité Environnementale. »

CONTACT

Maison du Parc

33, route de Bayonne

33 830 Belin-Béliet

<http://www.parc-landes-de-gascogne.fr>



Co-financé par l'Union Européenne



FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PNR du Livradois-Forez

développer une filière bois-énergie en exploitant une ancienne voie ferrée



Région :
Auvergne et Rhône-Alpes

Structure porteuse :
PNR Livradois-Forez

Nombre de communes :
180 communes

Superficie :
288 000 hectares

Population :
103 000 habitants (36 hab./km²)

Taux de boisement :
53%

Statut de la forêt :
92% forêt privée

Type de peuplement :
sapin (40 % de très gros bois)

Situation du territoire :
Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire

■ ■ Fondements de l'intervention des collectivités

Le Parc naturel régional Livradois-Forez se caractérise par l'importance de sa forêt, même si les situations sont assez variées sur l'ensemble du territoire avec certains secteurs développant une véritable culture forestière, d'autres ayant connu un boisement après la Seconde Guerre Mondiale, dans un contexte de déprise agricole. Néanmoins, toujours en extension, la forêt recouvre, aujourd'hui, près de 53% du territoire, contre un taux moyen de 27,5% pour l'ensemble de la région Auvergne.

Le Parc a pris conscience de l'importance de la gestion des forêts, située au croisement d'enjeux économiques, environnementaux et paysagers. Ressource naturelle majeure, la forêt est insuffisamment valorisée, la récolte du bois ne représentant que 40% de l'accroissement biologique annuelle. Cette sous-exploitation s'explique par différentes raisons :

- le morcellement des parcelles forestières, de très petites tailles qui appartiennent à près de 75 000 propriétaires privés,
- la quasi-absence d'une deuxième transformation locale du bois,
- le nombre important de petites scieries qui n'ont pas encore amorcé une modernisation des processus de transformation ainsi qu'un renouvellement de leurs produits.

■ Principaux projets

- Signature d'un contrat ATEnEE (2005-2008),
- Réalisation en cours d'une Charte Forestière sur l'arrondissement d'Ambert et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance,
- Rédaction et publication d'un Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières,
- Animation du Pôle d'Excellence rurale « Bois-énergie et fret ferroviaire ».

■ Pôle d'excellence rurale « Bois-énergie et fret ferroviaire »

Objectifs

Développement d'une filière bois-énergie avec un acheminement par voie ferrée

Contenu

Le Parc a porté la candidature et l'animation du Pôle d'Excellence Rurale qui a permis de développer la production et la demande de bois-énergie, tout en utilisant un acheminement des produits bois-énergie par la voie ferrée dont l'utilisation se trouve ainsi confortée.

Réalisation

- Accroissement de l'offre de disponibilité des plaquettes, en construisant un bâtiment de séchage et une aire de conditionnement dans quatre scieries importantes,

- Encouragement de la demande en bois-énergie, en soutenant les industries -notamment une papeterie- et les collectivités souhaitant s'équiper en chaufferies-bois et réseaux de chaleur,

- Valorisation de l'acheminement des produits par le rail, en particulier l'approvisionnement de la papeterie située en bordure de voie ferrée à Olliergues, en réalisant les aménagements nécessaires et la mise en sécurité de la voie.

- Financement : 800 000 € de soutien spécifique de l'Etat dans le cadre du PER

■ Premiers résultats :

Les réalisations du PER ont généré plusieurs millions d'euros de travaux entre 2007 et 2010, réalisés pour l'essentiel par des entreprises du territoire. Ces travaux équivalent à 18 équivalents temps plein. Les scieries impliquées dans le projet représentent environ 150 emplois : la valorisation de leurs produits connexes a entraîné le maintien ou la création de plusieurs emplois, estimés entre 15 et 20 postes.

L'originalité du PER réside dans l'importance du partenariat public-privé, tant dans le pilotage que dans la réalisation des opérations. L'importance de l'implication de l'ensemble des partenaires est la clef de la réussite du projet, motivant une nouvelle candidature à la deuxième génération des PER. L'ensemble des partenaires se mobilise pour poursuivre les efforts de structuration de la filière, en s'engageant dans une démarche expérimentale de tri et de paiement de la qualité des bois qui passe notamment par l'équipement en matériels spécifiques des scieries.



■ **Christian Chevaleyre**

Maire d'Ambert

« Notre chance, c'est que la voie a été conservée malgré la désaffectation et les déclassements.

Les habitants sont très attachés à cette ligne ; ils la considèrent comme un élément de leur patrimoine. On me traite parfois d'utopiste, mais cette ligne qui longe la Dore est la colonne vertébrale du Livradois-Forez.

Je ne conçois pas que l'on puisse souhaiter le désenclavement de la vallée et parler de développement durable sans envisager de la mettre à contribution. »

CONTACT

Maison du Parc

63880 St-Gervais-sous-Meymont

Courriel : info@parc-livradois-forez.org

<http://www.parc-livradois-forez.org>



Co-financé par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PNR du Pilat

accompagner le développement du bois-énergie pour soutenir une politique énergétique durable



Région :
Rhône-Alpes

Structure porteuse :
PNR du Pilat

Nombre de communes :
47 communes

Superficie :
70 000 hectares

Population :
54 200 habitants

Taux de boisement :
50%

Surface forestière :
50%

Statut de la forêt :
90% forêt privée

Situation du territoire :
Interdépartementale (Loire et Rhône)

Fondements de l'intervention des collectivités

Le territoire du Parc s'étend sur trois régions forestières : les Monts du Pilat, les Plateaux du Forez et le Vivarais. Occupant plus de 50% du territoire, toujours en expansion, la forêt est une des composantes majeures de l'identité culturelle du Parc naturel régional du Pilat. Cette interrelation est d'ailleurs symbolisée par le logo du Parc représentant un feuillu et deux résineux.

Les surfaces forestières se composent de petites parcelles, à la gestion rendue malaisée par des terrains difficilement accessibles, le massif de moyenne montagne s'étageant entre 140 mètres et 1432 mètres d'altitude (révision partielle du schéma de desserte forestière du massif en 1987).

Le bilan de territoire pour la révision de la charte en 1999 a fait apparaître un déficit d'actions du Parc dans le domaine forestier, avec en regard un potentiel économique important (200 emplois environ dans la filière). Les produits de la forêt du Pilat étaient alors insuffisamment valorisés malgré l'abondance de la ressource locale, la filière bois-énergie peu développée. Cet antagonisme avait été aussi souligné par une étude, lancée par le Parc en 2004, visant à réaliser un positionnement économique et environnemental des produits de la forêt du Pilat.

Conscient de ces carences d'actions, le Parc a lancé dès 1996 une démarche bois-énergie, développée, dans la charte du Parc 2000-2010, avec des objectifs quantitatifs : atteindre en 2010 la mise en place d'une trentaine de chaufferies d'environ 300kW chacune ainsi qu'accroître de 20% la ressource bois mise en marché. D'autre part, le Parc a mis en œuvre un partenariat large sur la thématique en créant une « commission mixte paritaire forêt » qui a désigné le Parc comme maître d'ouvrage de la Charte Forestière de Territoire, outil d'aménagement et de développement durable validée en avril 2011 et signée par plus de 20 partenaires en juin 2011.

■ Principaux projets

Les actions du Parc en faveur de la valorisation de la ressource en bois du territoire s'inscrivent dans une politique énergétique volontariste.

Elles visent à favoriser une gestion durable du massif forestier, tout en produisant des économies d'énergie et en promouvant les énergies locales et renouvelables.

Plusieurs projets ont été mis en œuvre pour relever cet objectif :

- Des études de la ressource forestière et de sous produits des scieries locales potentiellement disponible au regard d'études de faisabilité groupée de chaufferies bois sur des «gros» bâtiments du Pilat
- Mise en place d'un Contrat ATEEE, et d'un programme Leader+
- Mise en réseau des acteurs de la production, fabrication aux utilisateurs potentiels
- Promotion du bois-énergie avec une expérimentation des chaudières bois
- Etude et amélioration du schéma de desserte de la forêt du Pilat (2003-2004)
- Etude positionnement économique de la forêt et de la filière bois du Pilat (2004-2005)
- Mise en place, en partenariat étroit avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL42), test d'un nouveau service de délégation de Maîtrise d'ouvrage d'investissement de chaufferies bois porté par le Syndicat et création d'un «Service permanent d'Assistance à la Gestion Énergétique des Communes»
- Réalisation de chantiers test de déchiquetage à taille réelle sur des parcelles «types» du massif du Pilat.

■ Premiers résultats

Le Pilat est un territoire d'expérimentation pour la promotion du bois-énergie, à travers diverses réalisations portées par le Parc :

- Mise en place et animation d'un réseau des acteurs locaux, réunis au sein d'un comité de pilotage aux côtés des partenaires institutionnels, financiers et techniques du Parc,
- Actions d'information et de sensibilisation au bois-énergie (rendus d'expériences externes, organisation, pour les élus locaux et les professionnels, de voyages d'étude),
- Travail d'accompagnement aux porteurs de projets publics et privés lors de la mise en place de chaufferies bois,
- Installation de chaufferies-bois dont des réseaux de chaleur communaux et des chaudières automatiques au bois déchiqueté alimentant deux immeubles appartenant au Syndicat Mixte du Parc (dès 2001, après une étude de faisabilité au printemps 2000, une chaudière à bois déchiqueté, d'une puissance de 100 kW, chauffant 1500 m² de bâtiments et assurant 90% du chauffage, a été installée à la Maison du Parc pour inciter les approvisionneurs à s'organiser en filière) : en 2010, soixante-trois chaufferies existent pour 7,5 MW installés intrapilat,
- Essai de valorisation des bois locaux dans les chaufferies, en partenariat avec les forestiers, les entrepreneurs forestiers et les élus locaux, équipement du territoire en broyeurs mobiles et en hangars de stockage,
- Réflexion pour une unité collective de valorisation des bois d'œuvre du Pilat, études de faisabilité et animation d'un projet collectif (2005-2011),
- Lancement d'un projet de Charte Forestière du Territoire du Pilat, étude en 2009-2010.

■ **Jacques Grenot**

Président du Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat

« A l'initiative des pouvoirs publics et du Parc naturel régional du Pilat, un projet de charte forestière a été lancé, auquel le groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat a pris part lors des différentes réunions du comité de pilotage. Après avoir insisté auprès des acteurs du Parc sur la question de la valorisation économique de la forêt, le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat a travaillé à d'autres projets. Avec l'appui du Parc, par exemple, une plateforme de séchage en cours de création. »

CONTACT

adresse postale

2 rue Bénay

Moulin de Virieu

BP 57 - 42410 Pélussin

Tél. 04 74 87 52 00

www.parc-naturel-pilat.fr



Cofinancé par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Trièves

un pôle bois pour valoriser les résineux du massif

S A T



Le Trièves

Région :
Rhône-Alpes

Structure porteuse :
Syndicat d'Aménagement du Trièves,
Commune de Saint Michel les Portes

Nombre de communes :
29 (3 communautés de communes)

Superficie : 650 km²

Population :
9 500 hab (14,6 hab / km²)

Taux de boisement : : 40 %

Statut de la forêt :
54 % privée, 27 % communale, 20 % domaniale

Type de peuplement :
dominante de résineux

Situation :
au sud de l'Isère et du sillon Alpin, à 30
km de Grenoble

Fondements de l'intervention des collectivités

Délimité par les frontières naturelles des massifs du Vercors à l'ouest, et du Dévoluy au sud et à l'est, le Trièves est un territoire de moyenne montagne qui dispose d'un environnement naturel de qualité.

L'activité économique de territoire repose sur l'agriculture et l'exploitation forestière. L'éco-tourisme se développe en complément de ces deux activités traditionnelles.

La gestion de l'espace boisé du Trièves se heurte à de nombreuses difficultés : morcellement de la propriété privée, multiplicité des propriétaires, insuffisance d'une desserte adaptée aux moyens modernes d'exploitation, commercialisation peu rémunératrice, manque de renouvellement des peuplements...

Alertées par les propriétaires forestiers privés, les collectivités s'emparent de la réflexion au sein du Syndicat d'Aménagement du Trièves (SAT). Ainsi elles s'engagent en 2005 dans une Charte forestière de territoire et la commune de Saint Michel les Portes se propose de porter le projet pôle bois sur sa commune. Cette démarche a impliqué les acteurs de la filière forêt-bois du territoire dans une nouvelle gouvernance coordonnée par les collectivités. Les scieurs locaux regroupés au sein de la Société de Valorisation des Bois du Trièves (SVBT) ont notamment pris part à la définition du projet qui vise à mieux valoriser la ressource en bois du territoire, par une approche couplant la valorisation du bois-énergie et la production de bois d'œuvre. L'implication de la forêt privée est également forte. Elle vise notamment le développement d'unités de gestion de plus de 10 ha.

■ Principaux projets

En 2006, le SAT saisi l'opportunité de l'appel à projets sur les Pôles d'Excellence Rurale pour soutenir le projet constituant le cœur du volet économique de la Charte forestière : le Pôle bois du Trièves.

Ce dernier s'inscrit dans le prolongement d'actions ayant bénéficié d'un soutien de l'Etat dans le cadre de l'ap-

pel à projets sur les « actions innovantes des CFT » lancé en 2005 par la DATAR, avec l'appui du Réseau national des CFT.

A travers ce PER, le Trièves s'est doté d'outils de valorisation des bois du territoire dans une logique de développement durable, couplant l'amélioration de la compétitivité des entreprises de la filière et l'autonomie énergétique du territoire.

■ Le Pôle Bois du Trièves : un outil de valorisation des bois du territoire

Objectifs

Le pôle Bois du Trièves vise à rapprocher les acteurs de la filière sur un même lieu afin de coordonner et d'optimiser les activités d'exploitation forestière, de production de plaquette forestière, et de première transformation du bois (scierie).

Caractéristiques

Ce pôle situé à Saint Michel les Portes est le siège d'investissements inaugurés en juin 2009 :

- une place de stockage et de tri du bois;
 - un hangar de production de plaquette forestière, vendus aux collectivités aux particuliers et alimentant le séchoir à bois.
 - un séchoir à bois couplé à la chaufferie bois, permettant de répondre aux demandes du marché à partir du bois local conformément aux normes européennes de la construction bois.
- La plateforme de séchage des bois est composée de cellules à

air climatisé, d'une capacité de 250 m³, séchant les bois avec un taux d'humidité de moins de 10%.

Elle est complétée par une cellule de séchage sous vide de 12 m³ permettant un séchage rapide jusqu'à 8 % d'humidité.

Ce séchoir a une capacité de 10 000 m³/an et représente un investissement de près de 650 K€. L'ensemble des investissements du PER s'élève à plus de 3 M€ réunis majoritairement avec des soutiens publics (Europe, Etat, collectivités départementale et régionale). Les porteurs de projets, aussi bien publics que privés (comme la Société de Valorisation du Bois du Trièves (SVBT), groupement de 3 scieurs) ont apporté un autofinancement conséquent.

Organisation

La SVBT exploite ce séchoir avec la vente de débits sur liste secs, et la prestation de service de séchage pour les professionnels et les particuliers.

Le hangar de production et de séchage des plaquettes fores-

tières, construit sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Michel les Portes, est exploité par la coopérative Co-foret.

La chaufferie bois a pour plus principal client la SVBT.

Les 3 communautés de communes du territoire (du canton de Clelles, du canton de Mens, et du canton de Monestier de Clermont) portent chacune la construction d'une chaufferie intercommunale couplée à un réseau de chaleur, approvisionnés avec le combustible produit sur le pôle.

D'autres actions complémentaires sont réalisées dans le domaine de la qualité, avec le développement d'un observatoire de la certification (PEFC), du tourisme avec de l'éco construction, et de l'accroissement de la mobilisation avec des études de desserte.

La démarche de certification du bois « Bois des Alpes » a été adoptée par les principaux acteurs du pôle, ce qui permet aujourd'hui la commercialisation de bois certifié.

■ Premiers résultats

Sur le site de la plateforme, la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc porte, depuis 2009, un projet de création de **Zone d'activités économiques liées au bois**.

Après deux années de fonctionnement, l'équilibre financier du pôle reste fragile. Outre l'impact indéniable de la crise économique sur l'activité du pôle, plusieurs facteurs internes sont en cause :

- L'activité des scieries membres de la SVBT génère des besoins en séchage inférieurs à la capacité du séchoir : son équilibre financier repose donc sur des prestations de séchage, dont la demande s'avère faible. En effet, les marchés à conquérir sont davantage des marchés de bois sec.

- La gouvernance initiée dans le cadre de la CFT atteint ses limites pour la coordination des activités du pôle. A titre d'exemple, la fourniture en bois énergie provient de la ressource privée alors que la plateforme a vocation à être aussi approvisionnée par la forêt publique. Des efforts de contractualisation doivent être poursuivis pour mieux coordonner les acteurs et leurs activités

Les collectivités poursuivent néanmoins leurs efforts pour trouver une issue favorable. Un appui commercial a été mis à disposition de la SVBT afin de négocier de nouveaux marchés de prestation de séchage. La commune de Saint Michel des Portes, avec l'appui du Conseil général, se positionne pour exploiter la chaufferie afin de maîtriser les coûts de vente de l'énergie qui impactent le bilan économique du séchoir.

Ce pôle reste néanmoins un projet de référence à l'échelle du massif alpin, voire nationale. C'est un des rares sites offrant une prestation de séchage en réponse au déficit d'équipement du secteur de la maison bois et de la charpenterie à taille numérique. L'unité de production de combustible est remarquable à double titre : d'une part, c'est la première de la région à disposer d'un dispositif de séchage accéléré par ventilation forcée qui permet d'accroître la production et de garantir sa régularité.

D'autre part, la part du combustible issu de forêts dont la gestion durable est certifiée est passée de 75 % en 2009 à 15 % en 2006. Cette unité de production alimente le pôle bois (70 % de sa production en 2009) ainsi que les réseaux de chaleur du territoire. Son exploitation est en constante augmentation et devrait atteindre sa capacité maximale en 2010/2011 (10 000 MAP).

L'organisation territoriale évolue au niveau d'un périmètre plus large assis sur le contrat de développement durable de Rhône-Alpes « Alpes Sud Isère ». C'est à cette échelle qu'un Plan d'approvisionnement territorial, en cours d'élaboration, viendra appuyer le développement du bois énergie. Dans cette nouvelle dynamique, la gouvernance conduite par les collectivités est plus que jamais déterminante pour coordonner les acteurs et leurs activités

■ Frédéric Aubert

Maire de Tréminis, élu au SAT en charge de la filière bois

«La forêt de notre territoire montagnard est avant tout source d'une activité économique qui fait vivre notre population locale. Aujourd'hui dans un marché du bois mondialisé, les collectivités locales ont plus que jamais un rôle essentiel de soutien et de dynamisation pour la filière forêt/bois locale.

Ainsi, la création d'outils structurants comme le Pôle Bois de St Michel-Les-Portes permettra de pérenniser et de créer des emplois non délocalisables de l'amont à l'aval de notre filière territoriale.

La collectivité publique en tant que promoteur des circuits courts est dès lors un acteur primordial pour le bon entretien de nos paysages et le maintien de la qualité environnementale des milieux naturels qui nous entourent.»

CONTACT

**Syndicat d'Aménagement du Trièves,
Place de l'église
38930 CLELLES**

Tél : 04 76 34 44 29

<http://www.alpes-trieves.co>



Co-financé par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PNR du Massif des Bauges

conjuguer le développement de la filière bois avec la construction d'une identité forestière



Région :
Rhône-Alpes

Structure porteuse :
PNR du Massif des Bauges

Nombre de communes :
64 communes et 6 villes portes

Superficie : 85 600 habitants

Population :
56 443 (66 hab / km²)

Taux de boisement : 58 %
(51 195 hectares)

Statut de la forêt :
43 % publique, 57 % privée

Type de peuplement :
hêtraie, sapinière, pessière

Situation :
Interdépartementale (Savoie et Haute-Savoie)

■ ■ Fondements de l'intervention des collectivités

Situé au cœur du sillon alpin, le Parc naturel régional du Massif des Bauges dispose d'un contexte forestier favorable au développement de la filière forêt-bois. Avec un taux de boisement de 60 %, le territoire du Parc jouit d'une longue tradition forestière. La diversité des métiers (sylviculteur, entrepreneur de travaux forestiers, exploitant, ébéniste, charpentier, menuisier, tourneur sur bois...) qui composent la filière bois, participe à la richesse culturelle du territoire.

La filière forêt-bois dans le Massif des Bauges représente un poids économique, un gisement d'emplois locaux et un potentiel de développement importants pour ce territoire rural. La particularité du Massif des Bauges est de compter un nombre important d'entreprises de la transformation du bois, et particulièrement de la deuxième transformation.

La ressource forestière n'est pas aujourd'hui exploitée au mieux compte-tenu du manque de dessertes adaptées aux conditions économiques et naturelles et des problèmes liés au morcellement de la forêt privée. Les bois mobilisés sont exportés à 90 % à l'extérieur du massif. Pour se maintenir et rester compétitives, les entreprises de transformation du bois doivent se moderniser, satisfaire au nouveau contexte normatif et qualifier leurs produits pour correspondre au marché.

Le Massif des Bauges présente un contexte favorable au développement du bois-énergie. Après la mise en place de chaudières à plaquettes et l'acquisition d'une déchiqueteuse mise à disposition des acteurs locaux, la structuration d'une filière d'approvisionnement en bois énergie sur le long terme reste un enjeu majeur.

En conjuguant valorisation de la ressource forestière locale et accompagnement des entreprises dans leur développement, un impact significatif sur l'emploi peut être escompté. Conscient de ces atouts, le Parc a affiché sa volonté d'appuyer la filière forêt-bois du massif dès sa création en 1995 à travers sa charte constitutive, puis en 2001 à travers sa Charte forestière de territoire.

■ Principaux projets

Pour développer la valorisation locale de la ressource en bois, le Parc, dans le cadre de la charte forestière de territoire, intervient à différents niveaux :

- accompagnement des entreprises de transformation, notamment avec le Pôle d'Excellence Rurale « Bois des Bauges »
- développement d'une marque Parc pour les produits bois
- initiation d'une filière d'approvisionnement local en bois énergie qui a conduit à la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial avec Chambéry Métropole et le Parc de Chartreuse.
- accompagnement des collectivités pour l'utilisation du bois local dans la construction

■ Pôle d'excellence rural « Bois des Bauges »

Le Parc a porté la candidature et l'animation pour la mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rurale « Bois des Bauges ». Le PER a permis aux entreprises de première et deuxième transformation de réaliser des investissements de modernisation des unités de production :

- 10 projets d'investissement (avec 300 000 € de soutien spécifique de l'Etat dans le cadre du PER) réalisés pour un montant total de 2 millions d'euros (notamment séchoir, raboteuse) : ces projets permettent aux entreprises de première et deuxième transformation de répondre aux demandes du marché et de travailler ensemble.

- opérations collectives : déstockage des déchets professionnels, diagnostic « amiante », conférences, outils de communication, animations pédagogiques...

Ces opérations ont permis un saut technologique nécessaire au maintien des entreprises, et des emplois, malgré un contexte économique défavorable.

Les opérations prévues représentaient un investissement de plus de 6 millions d'euros. La mise en œuvre du pôle a été limitée par la capacité d'investissement des entreprises dans un contexte économique défavorable et avec un taux d'intervention des fonds publics de 15 % (conformément aux règles communautaires de soutien aux entreprises privées).

Les investissements réalisés ont permis aux entreprises de se moderniser pour répondre aux attentes du marché (séchoir, centre d'usinage, etc...). Malgré la crise, ces entreprises se sont maintenues et ont maintenu environ 150 emplois. Le pôle a permis de renforcer les liens entre entreprises : la première transformation peut fournir du bois sec à la deuxième transformation qui assure le rabotage ; les entreprises s'associent pour répondre à des marchés. Le pôle a également contribué à faire connaître et reconnaître la filière bois et les entreprises de transformation des Bauges.

■ ■ Marque Parc

Le développement de la marque « Produit du Parc naturel régional du Massif des Bauges » pour la filière bois dans la construction (grumes, sciages et bardages) vise à valoriser la ressource et les savoir-faire du territoire, cultiver une forte dimension humaine, et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Elle a été mise en place avec :

- l'élaboration de la charte Marque Parc pour les grumes, sciages et produits usinés en sapin pectiné et épicéa commun, qui garantit une exploitation traditionnelle des bois, un produit respectueux de l'environnement et à dimension humaine.
- Un audit initial dans les entreprises
- Un audit de suivi dans les entreprises
- Des outils de communication (plaquette, panneaux, film)

Cette action a été soutenue par une ligne PNR de 30000 € (Région Rhône-Alpes, Conseil Général Savoie, Conseil Général Haute-Savoie), et un autofinancement des entreprises pour les audits.

Une scierie artisanale et une entreprise de construction bois ont bénéficié de la marque. La Marque Parc permet une valorisation de produits et de savoir-faire locaux à l'échelle du territoire. Elle est en cours de redéfinition pour travailler avec plus d'entreprises sur des produits mieux identifiés.

La demande en produits bois marqués « Parc » reste faible. Pour le consommateur, il existe une certaine confusion entre les marques, labels et certifications qui existent pour le bois....

■ ■ Bois énergie

Le développement d'une filière bois-énergie se fait à travers :

- L'organisation de l'approvisionnement en plaquettes forestières pour 6 chaufferies communales
- L'acquisition d'une déchiqueteuse mise à disposition auprès des agriculteurs
- La construction d'une plateforme de séchage et de stockage par la Communauté de Communes du Cœur des Bauges (en cours)
- La réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial avec Chambéry Métropole, Parc de Chartreuse et Parc du Massif des Bauges

Ces actions sont financées avec les lignes Parc, FEDER, l'appel à projet CIMA/POIA, la Région (CDRA), le Conseil Général 73.

Le groupement de commande et la mise à disposition de la déchiqueteuse ont permis d'initier une filière locale d'approvisionnement. Cette expérience a montré que pour structurer durablement la filière d'approvisionnement, il était nécessaire de disposer de moyens de production efficaces et adaptés (plateforme de stockage et de séchage). La Communauté de Communes du Cœur des Bauges a donc décidé d'investir dans un tel outil. Il s'agit maintenant de concevoir un bâtiment dont le coût est compatible avec le cadre économique du projet et de définir le mode de gestion de la plateforme. Le PAT montre que les Parcs de Chartreuse et du Massif des Bauges disposent d'une ressource suffisante pour les besoins futurs du territoire, notamment de l'agglomération de Chambéry.

Cependant cette ressource n'est pas mobilisable aujourd'hui. L'enjeu est maintenant de trouver les solutions logistiques et organisationnelles pour mobiliser effectivement cette ressource de façon durable et pérenne.

Bois construction

La promotion de l'utilisation du bois dans la construction publique se fait à travers des opérations pilotes exemplaires en terme d'éco-construction, notamment dans l'utilisation de la ressource bois locale, l'innovation architecturale par l'utilisation de la ressource bois, le développement de l'innovation dans les techniques de construction bois.

Réalisation :

- Accompagnement de la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la construction d'un bâtiment public multifonctionnel (mairie, bibliothèque, crèche et halte-garderie) en bois local : premier bâtiment certifié « Bois des Alpes » ; utilisation des bois issus de la forêt communale ; architecture contemporaine ; objectif de très basse consommation énergétique ; valorisation de la filière bois locale... (<http://batimentboislocal.blogspot.com/>).

- Partenariats avec le master « architecture bois construction » de l'ENSTIB et de l'ENSAN pour la réalisation d'avant-projets sommaires sur un projet d'habitat intermédiaire et l'extension de la Maison du Parc axés sur une architecture contemporaine, l'utilisation de la ressource bois et des savoir-faire locaux et la performance énergétique.

- Accompagnement technique et financier de trois communes, après un appel à projets auprès des communes et intercommunalités du PNR, pour la réalisation d'équipements publics très économes en énergie, utilisant la ressource bois locale et respectant fortement l'environnement.

Ces actions sont financées par des lignes Parc, Appel à projet CIMA/POIA, FNADT. Elles mobilisent des entreprises locales pour la mise en œuvre des constructions pilotes.

Devant l'impossibilité d'exiger du bois local dans les marchés publics, l'utilisation du bois local dans la construction publique repose sur la volonté des maîtres d'ouvrage et des architectes, et sur la capacité des entreprises à trouver et intégrer dans leur système productif un approvisionnement local tout en restant compétitif.

Ces projets permettent de travailler en synergie avec les maîtres d'ouvrages, les architectes et les entreprises de transformation du bois pour développer l'utilisation du bois local dans la construction.

Albert Darvey

Conseiller Général, Vice - président du Parc, président de la commission Forêt - Filière bois, ancien chef d'entreprise de construction de maison ossature bois

«La forêt couvre 60 % du massif des Bauges, c'est dire si elle revêt une importance capitale pour les hommes. C'est un espace de ressourcement, un réservoir de biodiversité. C'est une protection contre les risques naturels. C'est une ressource de bois d'œuvre et de bois-énergie. La filière bois du massif des Bauges représente un poids économique important pour nos territoires ruraux. Le massif des Bauges a la particularité de ne presque plus compter de scieries et de compter de nombreuses entreprises de deuxième transformation qui se développent dans la construction bois. Il est essentiel de maintenir et dynamiser les entreprises locales de première et deuxième transformation pour structurer la filière bois des Bauges et pour évoluer vers des produits séchés et conformes aux normes, offrant une meilleure valorisation territoriale.»

Le Parc s'attache à promouvoir l'utilisation des bois de pays dans la construction à travers des opérations pilotes dans une démarche transversale associant collectivités, forestiers, scieurs, constructeurs et architectes. L'enjeu est de relocaliser une partie de la valeur ajoutée de la transformation du bois en tissant des liens forts entre l'amont et l'aval de cette filière.»

CONTACT

PNR du Massif des Bauges

Maison du Parc

73630 LE CHÂTELARD

Tel. : 04 79 54 86 40

www.parcdesbauges.com



Co-financé par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PNR du Morvan

mettre en réseau les entreprises de la transformation du bois pour optimiser la valorisation locale de la ressource



Région :
Bourgogne

Structure porteuse :
PNR du Morvan

Nombre de communes :
117 communes et 5 villes partenaires

Superficie : 281 400 habitants

Population :
71 885 (25.54 hab / km²)

Taux de boisement : 45,5 %

Statut de la forêt :
85% privée, 15% publique

Type de peuplement :
feuillus 55% (hêtre, chêne), résineux 45%
(douglas, sapin, épicéa)

Situation du territoire : à cheval sur les 4 départements de la région

■ ■ Fondements de l'intervention des collectivités

La forêt morvandelle couvre près de la moitié du territoire, et est au cœur de l'enjeu de développement durable du Morvan par ses dimensions économique, écologique et sociale.

La Charte forestière du Morvan identifie trois enjeux essentiels pour le Morvan et sa forêt :

- Mettre en œuvre, à court terme, des conditions d'exploitation de la ressource acceptables socialement
- Pérenniser une ressource de bonne qualité
- Faciliter la transformation du bois par les entreprises locales

Le Morvan possède une véritable richesse forestière qui est peu valorisée localement alors que près de 150 entreprises de la première et de la deuxième transformation sont recensées : 21 scieries dont 13 en activité principale, 15 entreprises de charpente et/ou de construction bois, 72 menuiseries, 16 ébénistes... Elles sont pour la plupart artisanales (60 % des entreprises ont 0 ou 1 salarié).

La valorisation de la ressource et des savoir-faire est ainsi un axe majeur pour le développement de la filière locale de transformation. La valorisation économique des bois du Morvan repose sur le maintien et le développement du tissu local d'entreprises, notamment au travers de la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux nécessitant un important travail d'animation et d'accompagnement. Le développement des productions locales doit s'appuyer sur les concepts d'identité, d'ancrage territorial, de marquage, d'approche innovante et de démarche qualité.

■ Principaux projets

Pour maintenir et développer le tissu local d'entreprises de transformation du bois, le parc du Morvan a engagé divers projets tels que :

Mise en réseau des entreprises de transformation du bois

Dans le cadre de l'animation de la Charte forestière de territoire, le PNR du Morvan accompagne les entreprises de transformation de son territoire pour optimiser la valorisation de la ressource locale et développer de la valeur ajoutée pour le territoire.

Organisation d'une tournée expérimentale de cellule mobile de séchage des bois



■ Premiers résultats

■ Mise en réseau des entreprises de transformation du bois

Cet accompagnement s'est construit autour de l'organisation de rencontres et de formations destinées aux professionnels, et à partir d'une enquête auprès des entreprises.

Le rapprochement des entreprises s'est concrétisé par :

- la création de l'association Artisans Bois Morvan (ABM),
- la création de la «marque Parc» pour les menuiseries en bois et le mobilier traditionnel,
- l'élaboration d'un classeur technique.

Ces actions ont été réalisées dans le cadre du programme Leader « Valoriser les productions et les savoir-faire au service de l'identité et de l'attractivité du Morvan », avec le soutien financier du Conseil Régional de Bourgogne, et de l'Europe (FEADER). Elles ont permis d'organiser un équipement des entreprises de l'ABM en séchoir et raboteuse

■ Organisation d'une tournée expérimentale de cellule mobile de séchage des bois

La tournée expérimentale de la cellule mobile de séchage des bois a permis aux entreprises de se former au séchage du bois, de tester un type de matériel et une organisation. A la suite de cette expérience et avec le programme Leader, deux scieries du territoire ont décidé de s'équiper en séchoir et raboteuse, et de travailler en complémentarité dans le cadre de l'association Artisans Bois Morvan.

La tournée expérimentale de la cellule mobile de séchage a également montré la nécessité de se structurer pour mener des actions collectives. Les entreprises ayant participé à cette tournée ont ainsi créé l'association Artisans Bois Morvan, pour porter les actions collectives au service de la filière bois locale de transformation des bois.

Ce travail, et toutes les actions qui en découlent, nécessitent un important temps d'animation depuis 2005, d'abord dans le cadre d'un partenariat avec Aprovalbois, l'interprofession régionale de la forêt et du bois, puis dans le cadre de l'animation du programme Leader.

Daniel Brizard

Scierie Brizard, Président de l'Association Artisans Bois Morvan

«De juillet 2007 à juin 2008, nous avons avec huit autres entreprises locales et l'aide du Parc du Morvan et d'Aprovalbois, exploité une cellule mobile de séchage de bois. Cette expérience nous a non seulement permis de nous rendre compte des besoins locaux en produits séchés, mais aussi rabotés et profilés. Cela nous a naturellement amenés à envisager d'investir dans des machines de 2e transformation du bois.

Sur le plan humain comme sur le plan technique cette collaboration de 4 à 5 années avec d'autres entreprises et le Parc du Morvan a été très enrichissante. Nous avons pu ensemble faire réaliser certains audits à moindre coûts, classement d'entreprise P.E.F.C en 2007, agrément C.E. en 2008. Ces actions nous ont permis de nous connaître et de déboucher sur la création d'Artisans Bois Morvan (ABM), association loi de 1901. Nous comptons sur A.B.M. outil de collaboration, de développement, de promotion et de commercialisation, pour communiquer localement sur nos entreprises, leurs matériels et les possibilités de prestations.

Dans cette dynamique collective et accompagnée par le Parc du Morvan, nous avons franchi le pas en acquérant un séchoir et une raboteuse afin de répondre à une demande croissante de bois séché et raboté.

Cette réunion d'entreprises au sein d'A.B.M. permet de fournir des quantités non négligeables de produits semis finis, séchés, rabotés, profilés pour répondre aux besoins du développement d'Eco-construction Bois de Bourgogne.»

Anne-Catherine Loisier

Maire de Saulieu, Présidente de la communauté de communes de Saulieu
Vice-présidente du PNR Morvan en charge de la Commission économie durable et de la forêt

«En Morvan, la forêt est toujours au cœur de l'actualité. Aujourd'hui, la filière bois morvandelle connaît un fort développement, dans un contexte en pleine évolution. L'installation récente d'une nouvelle unité de sciage à forte capacité fait évoluer la part de bois transformé localement.

Les approvisionnements de ces unités doivent se faire en adéquation avec la ressource disponible. Il est donc nécessaire de mobiliser les acteurs industriels en vue d'une gestion durable du massif.

La valorisation locale du bois repose aussi sur un tissu d'entreprises artisanales qu'il est indispensable d'accompagner dans leur démarche de modernisation et de structuration.

L'animation de ce réseau a permis de faire aboutir des projets collectifs, comme l'acquisition de séchoir et de raboteuse permettant la production de produits finis à destination du marché local.

La ressource en bois-énergie sur le territoire est importante et sa mobilisation en plein essor. L'accompagnement de cette filière a permis de lancer des chantiers pilotes en plaquettes forestières, et son développement raisonné repose sur une véritable structuration de l'approvisionnement.»

CONTACT**PNR du Morvan****Maison du Parc****58230 SAINT BRISSON****Tél : 03 86 78 79 00****www.parcumorvan.org**

Haut-Languedoc

créer une offre en bois, énergie et construction, pour les pôles urbains



Communauté de Communes
de la Montagne du Haut Languedoc



Région :
Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

Structure porteuse :
Communauté de communes de la
montagne du Haut Languedoc

Nombre de communes :
8 (6 dans l'Hérault et 2 dans le Tarn)

Superficie : 427,32 km²

Population : un peu moins de 3 000 habitants
(6 habitants / km²)

Taux de boisement : 76 %

Statut de la forêt : 31 % forêt publique,
69 % forêt privée

Type de peuplement : mixte (feuillus et rési-
neux) avec un fort potentiel de valorisation

Situation : Sud du Massif central (entre
Toulouse et Montpellier), au cœur du
Parc Naturel Régional (PNR) du Haut Lan-
guedoc.

■ ■ Fondements de l'intervention des collectivités

Dès sa création, à la fin des années 90, la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc s'est dotée d'un schéma directeur (transformé en schéma de cohérence territoriale) afin de planifier son développement. Ce SCOT part du principe que « le développement économique durable du territoire passera par ce que la Nature lui a donné » : l'eau avec la source de La Salvetat-sur-Agoût, le vent exploité par une zone de développement de l'éolien, la qualité des paysages et de l'environnement, support d'activités de découverte, et enfin la forêt, présente sur 75 % du territoire, qui représente un important potentiel de développement économique non exploité.

La communauté de communes a commencé par réunir les principaux acteurs économiques de la forêt (ONF, CRPF, Coopérative Forestarn implantée au Sud du Massif central) au sein d'un groupe projet consacré à la valorisation de la forêt. Ce premier noyau d'acteurs s'est progressivement élargi à d'autres partenaires de démarches menées à différentes échelles (schéma de desserte forestière, plan de développement de massif, étude DFCL, charte forestière du PNR du Haut-Languedoc).

En 2003, la commune de Fraïsse-sur-Agoût, propriétaire de plus de 900 ha de forêts communales, a été la première à concrétiser l'engagement du territoire en faveur de la valorisation de la forêt, avec la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur qui valorise les bois issus de l'entretien de sa forêt. Cette opération exemplaire (le 1^{er} réseau de chaleur bois du département) a impulsé une dynamique de la valorisation de la forêt du territoire.

■ Principaux projets

Grâce à l'antériorité de sa gouvernance autour de la valorisation locale du bois, la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc a porté le projet FOREST (Forêt Occitane pour le Renouvellement d'un Eco-développement durable et Structurant du Territoire) labellisé Pôle d'Excellence Rurale en 2006.

Plus de 2 M € ont été affectés à un programme de 8 actions qui vise à structurer l'amont de la filière sur le territoire : outre la création d'un autre pôle de consommation du bois-énergie (chaufferie et réseau de chaleur) sur la commune tarnaise d'Anglès, et le développement des activités de découverte du milieu forestier, la construction d'une plateforme de valorisation des bois, à La Salvetat-sur-Agoût, constitue le cœur de ce projet de structuration de l'amont de la filière.



■ La plateforme de valorisation des bois du Haut-Languedoc

Objectifs

Cette plateforme permet de regrouper les bois du territoire en un même lieu pour les trier et les commercialiser. La mise sur le marché d'une offre de bois massifiée et constituée de lots homogènes (triés en fonction de leur essence, et de leur diamètre) vise divers effets bénéfiques : une meilleure valorisation commerciale des bois (prix des bois vendu), une augmentation du pourcentage de bois d'œuvre commercialisé, et une dynamisation de la récolte de bois.

Caractéristiques

La plateforme a une capacité de stockage de 30 000 m³ de bois d'œuvre conservé dans le futur par un système d'aspersion en circuit fermé, et de 5 à 6000 m³ de plaquettes forestières, entreposées dans un hangar couvert, permettant un séchage naturel du produit. Elle représente un investissement total de plus de 1 M €, financé avec près de 70 % de subvention de l'Etat, des 2 Régions des 2 Départements. Elle est en fonctionnement depuis septembre 2010.

Organisation juridique et financière

La communauté de communes du Haut Languedoc est propriétaire du terrain (1,5 ha) et de la plateforme. La coopérative Forestarn gère la plateforme, avec un bail de 12 ans. Au terme de ce contrat, une négociation s'engagera pour la vente de l'équipement à la coopérative. La plateforme est approvisionnée dans le cadre d'une convention tripartite, passée sur 5 ans, entre l'ONF, les communes forestières de l'Hérault et du Tarn, et la coopérative Forestarn.

■ Premiers résultats

Sur le site de la plateforme, la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc porte, depuis 2009, un projet de création de **Zone d'activités économiques liées au bois**.

L'objectif est de constituer un pôle de transformation du bois favorisant les rapprochements (techniques, économiques, commerciaux...) d'entreprises de transformation du bois (scierie, séchoir, rabotage, bureaux d'études, constructeurs de maisons en bois, architectes...).

Ce projet a été présenté à la deuxième vague de l'appel à projets PER lancé fin 2009. Il s'inscrit dans la politique du Massif Central, avec les soutiens des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et des Conseils généraux de l'Hérault et du Tarn.

Sur 4 ha viabilisés, un éco-centre technique du bois permettra d'héberger des organismes de la filière. La communauté de communes a établi des contacts avec des entreprises et des organismes susceptibles de s'implanter sur le pôle ou d'en être partenaire.

Ces rapprochements ont permis de créer l'association Vivier bois Haut - Languedoc qui réunit des producteurs, des scieurs, des bureaux d'études, des constructeurs et des architectes... autour d'un projet de constructions modulaires en bois (panneaux 4 m x 12 m). La conception du prototype repose sur un objectif de valorisation des essences locales, avec un large panel de débouchés (maisons individuelles, bureaux, immeubles...). A terme, le pôle pourrait accueillir un site de production industrielle des modules.

En résumé, le pôle bois du Haut Languedoc est conçu comme un outil de développement de la filière forêt-bois du territoire concernant :

■ le bois-énergie, à court terme, à partir de l'offre de plaquettes forestière de la plateforme et de la création d'une structure associant Forestarn, ONF participation, et la société Barascud (vendeur de cheminées et de poêles en Languedoc-Roussillon) en vue du développement du bois bûche.

■ le bois-construction et bois matériaux, à moyen terme, qui pourrait s'organiser à partir de projets de lotissements basse consommation avec des constructions en bois, et des partenariats avec d'autres pôles bois, ou des sociétés qui projettent de s'implanter sur le site.

■ une filière bois - chimie verte, à plus long terme, à travers le projet de recherche « xylochimie » porté par l'école de chimie de Montpellier et Forestarn qui vise à extraire des molécules ligneuses du Douglas, en vue de la fabrication de colles et de vernis naturels.



Plateforme avec toiture photovoltaïque_Sébastien FERREIRA_Forestarn

Haut-Languedoc créer une offre en bois, énergie et construction, pour les pôles urbains

■ Marguerite MATHIEU

Présidente de la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc,
Maire de Fraïsse-sur-Agoût.

« Le bois est une richesse pour notre territoire. Il faut qu'il soit utilisé sur place pour que nous puissions gérer notre forêt et créer des emplois. Au niveau de notre communauté de communes, le PER 1 nous a permis de passer de l'arbre à la chaleur. Le PER 2 devrait nous permettre de passer de l'arbre à la maison en bois. A Fraïsse, nous avons fait le choix de nous chauffer avec le bois de la commune. Demain, nous proposerons des logements conviviaux en bois. »

■ Francis CROS

Conseiller général de La Salvetat-sur-Agoût,
Président des Communes forestières du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault :

« Pour le Haut-Languedoc, la forêt est une des potentialités fortes de développement durable. Sa mise en valeur par son exploitation permet de créer des emplois locaux non délocalisables. Ce projet s'inscrit en plein dans le Grenelle de l'Environnement, dans une logique de mise en place de boucles courtes (bois énergie, bois construction) entre l'arrière-pays, réservoir de bois, et la plaine, réservoir de populations. »

CONTACT

Communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc

**Place de Compostelle
34330 LA SALVETAT SUR AGOUT**

Tel. : 04 67 97 55 14

www.hautlanguedoc.fr



Contrat pour l'Europe Blanche



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Pays des Vosges Saônoises favoriser l'approvisionnement des entreprises et des chaufferies avec le bois du territoire



Région :
Franche-Comté

Structure porteuse :
mixte du Pays des Vosges Saônoises

Nombre de communes :
162 (10 communautés de communes)

Superficie :
1 630 km²

Population :
86 000 habitants (50 hab / km²)

Taux de boisement :
49 %

Statut de la forêt :
communale (50 %), domaniale (5 %),
privée (45 %)

Type de peuplement :
dominante feuillue (chêne, hêtre et bois
précieux).

Situation : tiers nord-est de la Haute-Saône,
au sud du Massif des Vosges, en partie
dans le PNR des Ballons des Vosges

■ Fondements de l'intervention des collectivités

Le Pays des Vosges Saônoises est un des territoires les plus boisés de la Haute-Saône qui se distingue de plus par la qualité de sa ressource forestière. La charte du Pays validée en 2003 fait référence à la valorisation de la ressource bois du territoire, en écho aux préoccupations des collectivités de ce territoire, majoritairement propriétaires de forêt.

La filière forêt-bois tient une place importante dans l'activité économique du territoire, avec l'implantation d'entreprises de tous les maillons de la filière (entreprises de travaux forestiers, transporteurs, scieries, les deux industries de panneaux de Franche-Comté, constructeurs, menuisiers et des industries du meuble, dont le leader national Parisot).

Suite à la tempête de décembre 1999, la tendance à la diminution de l'approvisionnement des entreprises avec les bois du territoire s'est accentuée. Cela a entraîné des baisses de recettes pour les propriétaires, publics et privés, et un recul global du dynamisme de la filière forêt-bois.

Pour faire face à cette crise, les collectivités et leurs groupements ont engagé divers projets visant à optimiser la valorisation économique des bois, toutes qualités confondues, pour répondre à trois objectifs clés :

- améliorer la mobilisation des bois issus des forêts communales et privées ;
- améliorer les modes de vente des bois pour le bénéfice des propriétaires (revenus tirés des ventes) et des entreprises du territoire (garantir un approvisionnement en qualité et quantité) ;
- sécuriser l'approvisionnement en bois-énergie des chaufferies publiques existantes et en projet, en lien avec le plan bois-énergie du Conseil général.

■ Principaux projets

Pour mobiliser et valoriser les bois de ce territoire, la démarche des collectivités passe par une mobilisation des Hommes, recherchée dans le cadre de divers projets.

La communauté de communes du Val de Semouse, bien qu'ayant un périmètre restreint pour traiter les problématiques d'approvisionnement de la filière, s'est dotée d'une charte forestière de territoire reposant sur une identité forestière forte, du fait de la concentration des industries du meuble sur son espace.

Cette charte forestière de territoire se concrétise depuis 2010, à travers la promotion de l'industrie du meuble et le développement des réseaux de chaleur au bois, et en lien avec des projets de structuration de filière organisés à une échelle plus vaste, notamment celle du Pays.

Un plan de développement de massif a été lancé en 2008 par le CRPF au niveau de la communauté de communes du plateau des 1000 étangs, dans la zone la plus boisée du département (68 %) sur plus de 20 000 ha, dont 10 000 ha de résineux. Les propriétaires ont été incités à participer à des opérations de restructuration ou de desserte, en préalable à l'accompagnement de la gestion et de l'exploitation de leurs parcelles.

■ Un réseau de plateformes pour organiser l'approvisionnement de la filière bois locale

Depuis 2006, sous l'impulsion des communes forestières de Haute-Saône, le Pays des Vosges Saônoises a porté, un projet de Pôle d'Excellence Rurale visant à structurer la filière bois-énergie en favorisant l'approvisionnement des chaufferies du territoire, existantes et à venir, en bois local.

Objectifs

Ce projet consiste à équiper le territoire d'un réseau de hangars de stockage et de séchage des plaquettes forestières, à partir desquelles s'organise la logistique d'approvisionnement des chaufferies du territoire. Ces plateformes peuvent également être exploitées pour le stockage de lots de bois d'oeuvre façonnés, voire triés.

Caractéristiques

Trois plateformes ont été construites sous la maîtrise d'ouvrage de 3 communautés de communes du Pays (Rahin et Chérimont, Saône et Coney, et Val de Semouse).

Ces hangars ont une surface de 1 000 à 1 500 m² et une capacité de stockage de 5 000 à 7 000 MAP.

Les plaquettes issues des forêts voisines y sont stockées avec un taux d'humidité passant de 70 % à 30 %. Les 3 intercommunalités ont apporté un auto-financement total de près de 600 000 € sur un investissement total de plus de 1.8M €.

Organisation

Le Pays des Vosges Saônoises a coordonné la mise en œuvre de ces projets entre les 3 maîtres d'ouvrage.

Les communautés de communes poursuivent leur travail en commun pour la gestion des plateformes en réseau. Un bail précaire de 23 mois a été passé avec un groupement d'entreprises du territoire (GIE Bois Energie Grand Est) pour l'exploitation des 3 sites.

En parallèle, à l'automne 2010 un chargé de mission a été recruté de façon mutualisée par les 3 communautés de communes afin de mettre en place une structure de gestion dédiée à ces plateformes, en expertisant plus particulièrement la création d'une SCIC qui permettrait d'intégrer tous les acteurs de la filière.

■ Premiers résultats

L'autofinancement consenti par les communautés de communes pour la construction des plateformes témoigne de la forte implication des élus pour structurer la filière.

Le Pays des Vosges Saônoises s'affirme progressivement comme un coordinateur des projets portés par les collectivités.

Avec la réalisation prochaine d'un Plan d'Approvisionnement Territorial, il dotera les collectivités d'un outil d'aide à la décision pour la création et la gestion de leurs équipements (dessertes, chaufferies et réseaux de chaleur, plateformes de stockage des bois).

Bien que les retours d'expériences sur l'organisation juridique pour la structuration de filières bois-énergie locales soient limités, les collectivités ont la volonté d'expérimenter le statut de SCIC pour gérer les plateformes.



Claude PETIT JEAN

Président de la communauté de communes du Val de Semouse (et maire de Fougerolles)

« La mise en œuvre d'une charte forestière permet de prendre en compte tous les avantages que le territoire est à même d'attendre d'un tel gisement naturel. La préservation et la gestion durable des espaces boisés sont au cœur des préoccupations du val de Semouse.

La filière bois énergie, déjà présente, méritent d'être optimisées pour gérer en circuit court des besoins locaux qui ne font qu'augmenter.

Dans ce but, la valorisation de la ressource locale est donc primordiale. En ce sens, dans le cadre d'un pôle d'excellence Rurale, nous développons avec deux autres communautés de communes la mise en réseau de trois plates-formes de stockage bois déchiqueté.

La charte de territoire nous a permis avec les trois communautés de communes au travers sa fiche action « structuration de la filière bois énergie » d'engager une chargée de mission pour l'étude et la mise en place d'une « SIC » société coopérative d'intérêt collectif afin d'optimiser la gestion de cette mise en réseau.

D'autre part, l'attractivité touristique des forêts du val de Semouse est indéniable, son identité culturelle liée à la fabrication du meuble, lui confère également une position forte, permettant ainsi de créer du lien entre les habitants et les visiteurs.

CONTACT

Syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises,

Espace de développement local

15 rue de la Métairie

70 200 LURE

Tél : 03 84 30 10 11

[www. .pays-vosges-saonoises.fr](http://www.pays-vosges-saonoises.fr)



Collaborateur par l'Union Européenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



